

Catalogue des champs d'apprentissage Conductrice / Conducteur de travaux EPS

Publié par la Société Suisse des Entrepreneurs

Première publication le 1^{er} mars 2022 (version du 4 mars 2022)

Remarque :

Le présent catalogue des champs d'apprentissage est destiné aux prestataires de formation, qui peuvent s'en servir pour l'organisation des cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur (EPS) de conductrice/conducteur de travaux. Il se réfère au profil de qualification du 1^{er} novembre 2021 pour l'examen professionnel supérieur de conductrice/conducteur de travaux et en fournit une interprétation à but scolaire. Les prestataires de formation peuvent utiliser facultativement le catalogue des champs d'apprentissage comme référence et soutien.

Gestion des documents

Date	Quoi
25.02.2022	Finalisation
01.03.2022	Publication sur le site internet de la SSE
04.03.2022	Mise à jour du chapitre 1 « Structure du catalogue des champs d'apprentissage » et du chapitre 3 « Aperçu des modules du catalogue des champs d'apprentissage »

Sommaire

1 Structure du catalogue des champs d'apprentissage	5
2 Aperçu des compétences opérationnelles pour le profil « Conductrice / Conducteur de travaux »	6
3 Aperçu des modules du catalogue des champs d'apprentissage	8
4 Module 1 : module de base « Bases de la communication »	9
4.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Bases de la communication »	9
4.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	9
4.2.1 Champ d'apprentissage 1 : Bases de la communication et des bons usages	9
4.2.2 Champ d'apprentissage 2 : appliquer les techniques de communication	10
4.2.3 Champ d'apprentissage 3 : appliquer les techniques de communication	11
5 Module 2 : module principal « Planification et organisation »	12
5.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Planification et organisation »	12
5.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	14
5.2.1 Champ d'apprentissage 1 : coordonner les travaux de construction	14
5.2.2 Champ d'apprentissage 2 : organiser les ressources et le matériel de construction	15
5.2.3 Champ d'apprentissage 3 : Établir des programmes de construction	17
6 Module 3 : module principal « Exécution de travaux de construction »	19
6.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Exécution de travaux de construction »	19
6.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	22
6.2.1 Champ d'apprentissage 1 : appliquer le droit des contrats	23
6.2.2 Champ d'apprentissage 2 : appliquer les normes de construction et les exigences de qualité	24
6.2.3 Champ d'apprentissage 3 : appliquer les directives relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement	25
6.2.4 Champ d'apprentissage 4 : Préparer les travaux d'exécution	27
6.2.5 Champ d'apprentissage 5 : Diriger les travaux d'exécution	30
7 Module 4 : module principal « Vérification et documentation des travaux »	32
7.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles du module « Vue d'ensemble et documentation des travaux »	32
7.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	34
7.2.1 Champ d'apprentissage 1 : effectuer le controlling des projets de construction	34
7.2.2 Champ d'apprentissage 2 : contrôler les travaux d'exécution	35
7.2.3 Champ d'apprentissage 3 : documenter les données d'exécution	36
8 Module 5 : module principal « Interaction au sein de l'équipe et avec des tiers »	38
8.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Interaction au sein de l'équipe et avec des tiers »	38

8.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	40
8.2.1 Champ d'apprentissage 1 : conseiller les groupes d'intérêt	40
8.2.2 Champ d'apprentissage 2 : savoir mener des négociations	41
8.2.3 Champ d'apprentissage 3 : coordonner les processus de travail	43
8.2.4 Champ d'apprentissage 4 : mener des entretiens pour désamorcer les conflits	43
8.2.5 Champ d'apprentissage 5 : transmettre les informations au sein de l'équipe	44
9 Module 6 : module principal « Gestion du personnel »	46
9.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Gestion du personnel »	46
9.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	48
9.2.1 Champ d'apprentissage 1 : mener les entretiens avec les collaborateurs	48
9.2.2 Champ d'apprentissage 2 : donner des instructions aux différents groupes d'intérêt	49
9.2.3 Champ d'apprentissage 3 : accompagner les apprentis	50
9.2.4 Champ d'apprentissage 4 : favoriser la collaboration	51
9.2.5 Champ d'apprentissage 5 : encourager la formation de base et continue des collaborateurs et des apprentis	52
9.2.6 Champ d'apprentissage 6 : mettre en œuvre le processus de recrutement	53
10 Module 7 : module principal « Acquisition et activités de marketing »	54
10.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Acquisition et activités de marketing »	54
10.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	56
10.2.1 Champ d'apprentissage 1 : entretenir le contact avec les différents groupes d'intérêt	56
10.2.2 Champ d'apprentissage 2 : planifier et clôturer l'acquisition	57
10.2.3 Champ d'apprentissage 3 : établir des calculations et devis	59
10.2.4 Champ d'apprentissage 4 : planifier et mettre en œuvre les activités de marketing	60
11 Module 8 : module principal « Management »	62
11.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles du module « Management »	62
11.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	63
11.2.1 Champ d'apprentissage 1 : préparer et mettre en œuvre les décisions stratégiques et financières	63
11.2.2 Champ d'apprentissage 2 : rechercher des informations sur l'évolution du marché et de la branche	64
11.2.3 Champ d'apprentissage 3 : apporter des innovations	65
12 Module 9 : module principal « Gestion de soi »	67
12.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles du module « Gestion de soi »	67
12.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage	69
12.2.1 Champ d'apprentissage 1 : appliquer les méthodes d'apprentissage et de travail	69
12.2.2 Champ d'apprentissage 2 : développer ses compétences	70
12.2.3 Champ d'apprentissage 3 : mettre en œuvre les changements	70
12.2.4 Champ d'apprentissage 4 : gérer les ressources personnelles	71
13 Annexe	72

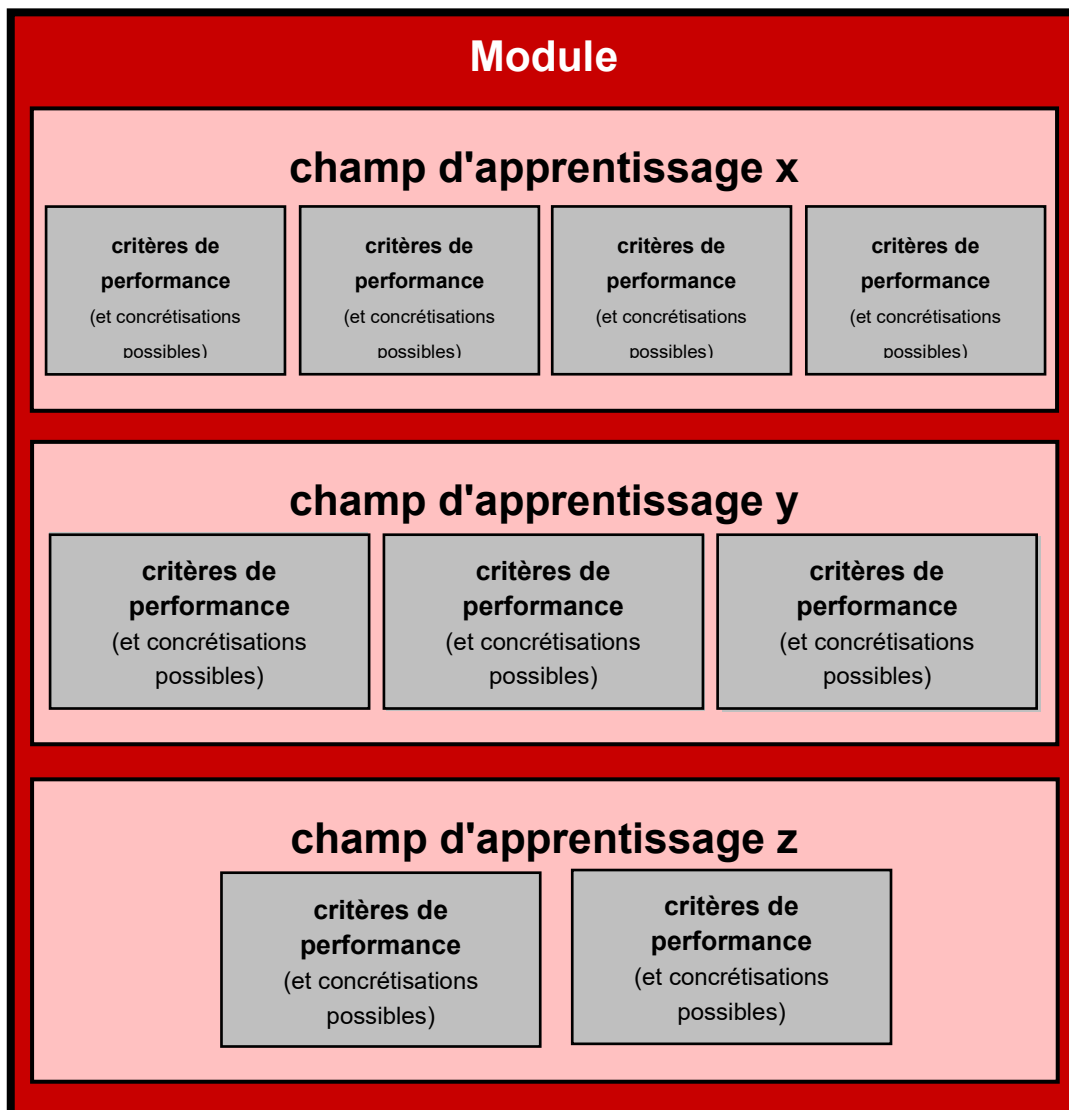
1 Structure du catalogue des champs d'apprentissage

Pour le catalogue des champs d'apprentissage, le profil de qualification (PQ) "Conducteur/trice de travaux" (voir page 6 et 7) a été structuré sous forme d'un système modulaire.


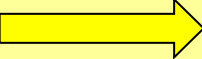
Le système modulaire se compose de huit modules principaux et d'un module de base. Le module de base contient les compétences transversales des conductrices et conducteurs de travaux. Chaque module contient des champs d'apprentissage auxquels sont attribuées les compétences opérationnelles du PQ. L'aperçu des modules avec leurs champs d'apprentissage respectifs est présenté à la page 8.

Les critères de performance à atteindre sont énumérés au sein des champs d'apprentissage et, si nécessaire, concrétisés sous forme d'objectifs d'apprentissage. Les différents modules avec leurs champs d'apprentissage respectifs et les critères de performance ou concrétisations sont décrits à partir de la page 9.

Représentation schématique du contenu des modules :



2 Aperçu des compétences opérationnelles pour le profil « Conductrice / Conducteur de travaux »

 Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles 					
		1	2	3	4	5	6
A	Coordonner la préparation des travaux et la réalisation de projets de construction	A1 Établir le programme de construction et des concepts d'exécution pour les projets de construction confiés	A2 Assurer le respect de l'ensemble des dispositions et exigences de qualité dans les projets de construction confiés	A3 Assurer le respect du droit des contrats dans la mise en œuvre	A4 Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés et organiser leur mise à disposition	A5 Décider de l'affectation du personnel et des sous-traitants pour les projets et répartir les travaux à exécuter	A6 Conduire l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers
		A7 Conduire et coordonner les travaux de mensuration et d'implantation dans le cadre des projets de construction confiés	A8 Coordonner la réalisation des projets de construction confiés	A9 Initier et coordonner l'utilisation de méthodes, technologies et matériaux nouveaux			
B	Contrôle et consignation de l'exécution des travaux dans le cadre des projets de construction	B1 Surveiller la réalisation des projets de construction confiés	B2 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés et contrôler la rentabilité des chantiers	B3 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et le contrôler régulièrement			

C	Coordonner la collaboration au sein de l'équipe et avec des tiers	C1 Mettre en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication	C2 Favoriser l'esprit d'équipe	C3 Communiquer de manière appropriée avec les parties prenantes externes et optimiser la coopération au sein des projets de construction confiés	C4 Conseiller et accompagner les clients et les autres parties prenantes tout au long de l'exécution du mandat	C5 Identifier les conflits internes, les aborder de manière constructive et procéder aux interventions nécessaires	C6 Négocier avec les fournisseurs et les sous-traitants conformément aux directives
		C7 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive					
D	Gestion du personnel	D1 Instruire et motiver les responsables de chantiers et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés	D2 Soutenir la formation initiale et continue des collaborateurs	D3 Assurer la formation et l'accompagnement des apprentis sur le chantier	D4. Soutenir le recrutement des collaborateurs	D5. Mener les entretiens avec les collaborateurs et fixer les objectifs de développement	
E	Prendre en compte les tâches d'acquisition et de gestion	E1 Entretenir et développer les réseaux à l'échelle de la branche	E2 Prendre et mettre en œuvre des mesures d'acquisition auprès des clients	E3 Calculer les prix et établir les offres pour l'objet proposé	E4 Analyser les soumissions dans le cadre de projets de construction	E5 Soutenir et mettre en œuvre des processus stratégiques et d'investissement	E6 Identifier et introduire les nouvelles tendances du marché
		E7 Mettre en œuvre des activités de marketing conformément aux directives					
F	Pouvoir de persuasion dans le rôle professionnel d'intermédiaire	F1 Utiliser et développer des méthodes de travail spécifiques à la fonction	F2 Approfondir en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les transmettre au sein des projets de construction confiés	F3 Gérer les changements et les nouveautés et les appliquer au quotidien	F4 Garantir les performances personnelles		

3 Aperçu des modules du catalogue des champs d'apprentissage

Modules principaux	Planification et organisation	Exécution de travaux de construction	Vérification et documentation des travaux	Interaction au sein de l'équipe et avec les groupes d'intérêt	Gestion du personnel	Acquisition et activités de marketing	Gestion d'entreprise	Autogestion
champs d'apprentissage	Coordonner les travaux de construction	Appliquer le droit des contrats	Effectuer le controlling des projets de construction	Conseiller les groupes d'intérêt	Mener des entretiens avec les collaborateurs	Entretenir le contact avec différents groupes d'intérêt	Préparer et mettre en œuvre les décisions stratégiques et financières	Utiliser les techniques d'apprentissage et de travail
	Organiser les ressources et le matériel de construction	Appliquer les normes de construction et les exigences de qualité	Contrôler les travaux d'exécution	Savoir mener des négociations	Fournir des instructions à divers groupes d'intérêt	Planifier et clôturer l'acquisition	Rechercher des informations sur le marché et l'évolution de la branche	Se perfectionner sur le plan professionnel
	Établir des programmes de construction	Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé et de l'environnement	Documenter les travaux d'exécution	Coordonner les processus de travail	Accompagner les apprentis	Établir des calculations et devis	Apporter des innovations	Mettre en œuvre les changements
		Préparer les travaux d'exécution		Mener des entretiens pour désamorcer les conflits	Favoriser la collaboration	Planifier et mettre en œuvre les activités de marketing		Gérer les ressources personnelles
		Diriger les travaux d'exécution		Transmettre les informations au sein de l'équipe	Encourager la formation de base et continue des collaborateurs et apprentis			
					Mettre en œuvre le processus de recrutement			
Module de base	Bases de la communication							
champs d'apprentissage	Bases de la communication et des bons usages			Appliquer les techniques de communication			Se montrer convaincant et communiquer	

4 Module 1 : module de base « Bases de la communication »

4.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Bases de la communication »

Le module Bases de la communication est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : bases de la communication	C1 / C2
CA 2 : appliquer les techniques de communication	C4 / C5 / E1 / E2
CA 3 : être et communiquer de manière convaincante	A2 / C7

4.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

4.2.1 Champ d'apprentissage 1 : Bases de la communication et des bons usages

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C1.5	ont une connaissance approfondie des différentes techniques de communication et de leur mise en œuvre judicieuse en fonction de l'échelon hiérarchique. <i>Ils communiquent avec les personnes impliquées dans le projet de construction de manière adaptée au groupe cible. (K3)</i>
C1.6	ont une communication claire, adaptée à la situation et à l'interlocuteur. (K3)
C2.3	ont une connaissance approfondie des manières et des codes de conduite du secteur de la construction. <i>Ils représentent les entreprises de manière exemplaire vis-à-vis de l'extérieur. (K3)</i> <i>Ils expliquent les principaux usages avec les différents groupes d'intérêt du secteur de la construction. (K2)</i> <i>Ils définissent des règles de comportement adaptées à leurs chantiers. (K3)</i>
C.2.6	communiquent systématiquement de manière respectueuse. <i>Ils décrivent les caractéristiques d'une communication respectueuse. (K2)</i> <i>Ils appliquent des méthodes de communication respectueuse en fonction de la situation. (K3)</i>
C2.7	réfléchissent à leurs manières et leur attitude et en déduisent les conséquences. <i>Ils recueillent de manière proactive un feed-back instructif auprès de leurs interlocuteurs. (K3)</i>

4.2.2 Champ d'apprentissage 2 : appliquer les techniques de communication

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C4.5	ont une connaissance approfondie des techniques de communication persuasives y compris des techniques de questionnement et d'argumentation convaincantes.
	<i>Ils décrivent les différentes techniques de questionnement. (K2)</i>
	<i>Ils expliquent les principaux aspects des techniques d'argumentation. (K2)</i>
C4.9	veillent à expliquer de manière compréhensible les solutions et propositions.
	<i>Ils présentent les avantages et les inconvénients des processus de construction et des systèmes de manière transparente et compréhensible. (K3)</i>
C5.4	disposent de compétences de coaching et d'animation.
	<i>Ils définissent les principaux aspects d'un coaching. (K1)</i>
	<i>Ils décrivent les aspects d'une animation ciblée. (K2)</i>
	<i>Ils mènent des entretiens d'évaluation structurés. (K4)</i>
C5.5	ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions.
	<i>Ils nomment les différents niveaux d'un conflit. (K1)</i>
	<i>Ils décrivent les différentes formes de conflits. (K2)</i>
	<i>Ils expliquent la procédure à suivre pour désamorcer la situation. (K2)</i>
C5.6	veillent à conserver systématiquement une attitude constructive et une communication adaptée à la situation (K3)
E1.4	disposent de compétences leur permettant d'entamer et de mener des entretiens qualifiés.
	<i>Ils décrivent le déroulement d'un entretien. (K2)</i>
	<i>Ils se préparent systématiquement aux entretiens critiques. (K4)</i>
E2.6	ont une connaissance pratique des techniques courantes d'entretien et de questionnement.
	<i>Ils présentent les différentes formes et techniques d'entretien. (K2)</i>

4.2.3 Champ d'apprentissage 3 : appliquer les techniques de communication

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A2.18	veillent à pratiquer une communication convaincante et à donner des instructions claires <i> Ils rédigent des instructions de travail complètes sur différents canaux. (K3)</i>
C7.1	communiquent de manière claire et convaincante avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs. (K3)
C7.2	ont une connaissance approfondie des techniques de communication convaincantes et de leur mise en œuvre. <i> Ils décrivent différentes techniques de communication convaincantes. (K2)</i>
C7.3	veillent, lors de leurs apparitions, à respecter les habitudes de l'entreprise. <i> Ils appliquent systématiquement le concept de communication de l'entreprise. (K3)</i>
C7.4	font preuve de bon goût. <i> Ils se comportent de manière adaptée à la situation. (K3)</i> <i> Ils utilisent le langage spécialisé en fonction de la situation. (K3)</i> <i> Ils communiquent de manière claire et compréhensible. (K3)</i>
C7.5	ont le don de motiver leurs collaborateurs par la façon de communiquer et par leur attitude. <i> Ils communiquent toujours de manière respectueuse. (K3)</i> <i> Ils utilisent la communication non verbale en fonction de la situation. (K3)</i>
C7.6	réfléchissent régulièrement à leur style de communication lors de leurs allocutions ou contacts avec les collaborateurs, clients et fournisseurs et en déduisent des conséquences. <i> Afin de progresser continuellement, ils demandent de manière proactive un feed-back sur l'effet qu'ils ont produit. (K4)</i>

5 Module 2 : module principal « Planification et organisation »

5.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Planification et organisation »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
a.1	<p>Établir le programme de construction et des concepts d'exécution pour les projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux élaborent les programmes de construction (y compris les concepts d'exécution et les processus de travail) pour les projets de construction qui leur sont confiés, le cas échéant en recourant à des modèles numériques (BIM, etc.). Ils prennent des décisions concernant le système et la procédure afin de garantir un déroulement optimal des travaux. Ils conseillent toutes les personnes impliquées dans le processus de planification et de construction sur les modèles numériques. Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent des conditions-cadres du mandat, des caractéristiques concrètes du lieu (géographiques, géologiques, etc.), du cahier des charges et des ressources (internes) existantes. Ils clarifient les dispositions du contrat d'entreprise sur la base des plans et documents de construction. Sur la base de ces informations, ils examinent la fiabilité et la faisabilité d'éventuelles variantes ainsi que les mesures spécifiques au chantier (sécurité au travail et protection de l'environnement).</p> <p>En collaboration avec leurs cadres le cas échéant et, si nécessaire, en recourant à des modèles numériques (BIM, etc.), ils établissent des concepts d'exécution, des listes de processus, des processus de travail (programmes de construction) et planifient en détail les éventuelles variantes. Ils identifient les ressources nécessaires, définissent les ressources internes et éventuellement externes et les planifient. En collaboration avec le supérieur hiérarchique et les cadres, ils définissent les grandes lignes selon lesquelles la délimitation régulière doit être effectuée. Ils développent d'autres méthodes et variantes. Ils calculent les coûts et conseillent les planificateurs et les maîtres d'ouvrage en ce qui concerne les mesures d'optimisation. Lorsqu'ils planifient à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.), ils établissent les délais de livraison des modèles en tenant compte du caractère durable et économique d'un projet de construction. Ils discutent des tâches complexes et des écarts par rapport au concept avec le supérieur hiérarchique ou des services internes et trouvent une solution (p. ex. en cas de retard de livraison des plans ou des modèles). Ils planifient la mise en œuvre de la résolution du problème, informent leurs collaborateurs et supérieurs hiérarchiques de sa mise en œuvre et confient aux collaborateurs les tâches correspondantes. Ils contrôlent la mise en œuvre de la solution au problème et recueillent les feedback de leurs collaborateurs et de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils analysent et évaluent la solution et en tirent des conclusions pour les problèmes futurs lors de la mise en œuvre des concepts d'exécution dans le cadre du projet de construction qui leur a été confié.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent le processus de planification à l'aide des outils correspondants sur une base analogique ou numérique. Ils pensent et agissent toujours de manière entrepreneuriale et lancent au besoin les adaptations nécessaires des processus.</p>
a.4	<p>Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés et organiser leur mise à disposition</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux élaborent des plans et des concepts d'installation ainsi que des concepts logistiques pour l'objet de construction. Ils estiment le matériel d'exploitation et de construction nécessaire pour les projets de construction confiés, en s'appuyant sur les plans de construction, les documents de construction, les spécifications, les caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques) et des ressources internes à l'entreprise.</p>

Les conductrices et conducteurs de travaux s'appuient sur les plans et les autres documents, ainsi que sur leurs éventuelles questions aux parties prenantes (p. ex. donneur d'ordre) pour définir les spécifications ainsi que les caractéristiques, la qualité et l'apparence du matériel de construction à utiliser. Ils s'informent sur les phases et les étapes des travaux et réfléchissent aux matériaux dont ils ont besoin, où et quand. Ils s'informent auprès des fournisseurs de la disponibilité et des délais de livraison.

Si nécessaire, ils s'informent sur des produits alternatifs potentiels et élaborent des variantes pour leur utilisation. Ils clarifient celles-ci en interne ainsi qu'avec les représentants du maître d'ouvrage et sélectionnent une démarche alternative conformément aux concertations. Ils se renseignent auprès du supérieur hiérarchique ou des services internes compétents sur les conditions de livraison du matériel de l'entreprise.

Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable de l'inventaire d'exploitation et du matériel de construction en tenant compte des conditions du projet et établissent les bordereaux de quantités.

Ils réalisent des achats en concertation avec le supérieur hiérarchique. Ils dressent une liste de référence informant les contremaîtres et les chefs d'équipe des lieux et des personnes auprès desquels se procurer le matériel d'exploitation et de construction. En amont, ils clarifient les conditions en collaboration avec les services compétents et les transmettent avec la liste de référence aux surveillants. Ils définissent avec le surveillant les personnes responsables des commandes, conformément aux compétences opérationnelles. Ils se tiennent à la disposition des surveillants en cas de question (p. ex. au sujet de la liste de référence établie par leurs soins).

Ils vérifient si les délais de livraison convenus sont respectés. Si ce n'est pas le cas, ils se renseignent auprès du fournisseur sur les raisons et en informent, si nécessaire, le supérieur hiérarchique. Ils contrôlent la qualité et la quantité des biens commandés ou transfèrent la tâche au collaborateur correspondant.

Ils analysent la collaboration avec les fournisseurs, prennent les mesures nécessaires, et proposent, le cas échéant, des améliorations au supérieur hiérarchique.

a.5 Décider de l'affectation du personnel et des sous-traitants pour les projets et répartir les travaux à exécuter

Les conductrices et conducteurs de travaux prévoient le personnel et prennent en compte les spécifications, les caractéristiques du lieu, les ressources (internes) ainsi que les qualifications ou les compétences requises des collaborateurs envisagés.

Ils s'informent des exigences et des spécifications du projet à l'aide des documents et des plans et du contrat d'entreprise. À partir de cela, ils vérifient la disponibilité des différents collaborateurs, en s'aidant des instruments de planification du personnel et des informations internes existantes. Ils ont une vue d'ensemble de l'occupation actuelle du personnel et du planning des congés. Ils se renseignent auprès des services responsables, pour savoir s'il est prévu ou impératif de recourir à des sous-traitants, des tâcherons ou de la main-d'œuvre temporaire.

Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable du personnel dans le cadre du projet de construction confié en tenant compte des conditions du projet, des documents et des plans. Ils définissent, sur proposition des cadres sélectionnés (p. ex. contremaîtres), le recours à de la main-d'œuvre temporaire, à des tâcherons ou à des sous-traitants. Ils planifient la durée d'intervention des collaborateurs concernés et la communiquent en interne ou la définissent à l'aide des instruments de planification du personnel. Si besoin, ils consultent le supérieur hiérarchique. Les conductrices et conducteurs de travaux répartissent les travaux à exécuter, dirigent les cadres sélectionnés et coordonnent toutes les tâches nécessaires durant l'exécution, en veillant à ce que les travaux soient réalisés de manière correcte et rentable.

Ils ont éventuellement recours à des sous-traitants, à des tâcherons ou de la main-d'œuvre temporaire et en informent les groupes de travail. Ils assurent l'instruction et l'introduction des nouveaux collaborateurs, tâcherons, sous-traitants ou employés temporaires.

Ils vérifient si le personnel est effectivement disponible. Ils surveillent l'exécution des travaux du point de vue de la qualité et de la quantité, de la gestion du temps et du respect des directives d'exécution. En cas de besoin, ils prennent des mesures.

5.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Planification et organisation est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : coordonner les travaux de construction	A1 / A5
CA 2 : organiser les ressources et le matériel de construction	A4 / A5
CA 3 : établir des programmes de construction	A1 / A4

5.2.1 Champ d'apprentissage 1 : coordonner les travaux de construction

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A1.11	prennent des décisions en tenant compte des conséquences pour l'entreprise. <i>Ils calculent le seuil de rentabilité afin de prendre des décisions. (K4)</i>
A1.12	s'engagent de manière proactive en faveur des intérêts de leur entreprise. <i>Ils argumentent dans l'intérêt de l'entreprise auprès des différents groupes d'intérêt. (K4)</i>
A1.13	consultent, si nécessaire, leur supérieur hiérarchique et les cadres. <i>Ils appliquent différentes techniques de communication en fonction de la situation. (K3)</i>
A1.15	réalisent avec flexibilité des solutions à court terme. (K3)
A1.17	veillent à une communication claire et ciblée lors des processus de résolution des problèmes. (K3) <i>(Voir module de base : techniques de communication)</i>
A1.23	analysent les différents processus de travail et en déduisent des mesures pour l'ensemble de l'entreprise. <i>Ils contrôlent en permanence l'avancement des travaux sur la base des spécifications. (K4)</i>
A5.1	organisent et désignent le personnel et les sous-traitants pour les projets de construction confiés.

	<i>Sur la base de différentes offres, ils évaluent l'offre de prestations des sous-traitants et des tâcherons. (K4)</i>
A5.2	répartissent les travaux à effectuer entre les collaborateurs sélectionnés. (K3)
A5.3	coordonnent les travaux transférés dans un souci d'économie et en tenant compte des spécifications. (K4)
A5.4	ont une connaissance approfondie des processus de travail et des spécifications. <i>Ils planifient les travaux sur la base des spécifications figurant dans les bases de calcul. (K4)</i>
A5.5	ont une connaissance approfondie de la planification des ressources. <i>Ils établissent différents plans de ressources. (K3)</i>
A5.6	ont une connaissance approfondie des qualifications et des aptitudes de leurs collaborateurs. <i>Ils affectent les collaborateurs aux différents processus de travail en fonction de leurs compétences. (K3)</i>
A5.7	ont une connaissance approfondie de l'organisation du personnel en fonction de l'entreprise (p. ex. plannings d'intervention, charge de travail du personnel, planification des congés, etc.). <i>Ils établissent différents plans de ressources en personnel. (K3)</i>
A5.9	veillent à une planification et une communication proactives et continues des processus de travail. <i>Ils établissent un plan de déroulement pour les travaux à effectuer. (K3)</i> <i>Ils expliquent le contenu du plan de déroulement aux parties prenantes concernées. (K2)</i>
A5.10	réagissent avec souplesse en cas d'absences de collaborateurs ou de manque de personnel inattendus. (K4)
A5.14	évaluent correctement les besoins et la disponibilité du personnel et en déduisent les conséquences en concertation avec les cadres. <i>Ils calculent le nombre de collaborateurs nécessaires pour le projet de construction confié. (K3)</i> <i>Ils contrôlent les ressources disponibles et les affectent aux différents projets. (K4)</i>
A5.15	contrôlent le planning détaillé des cadres sélectionnés (p. ex. contremaître) et prennent des mesures le cas échéant. (K4)

5.2.2 Champ d'apprentissage 2 : organiser les ressources et le matériel de construction

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A4.1	déterminent et planifient les besoins en inventaire d'exploitation et matériel de construction pour le projet de construction confié. <i>Ils établissent des bordereaux de quantités pour le matériel de construction et d'inventaire. (K3)</i>
A4.2	organisent, en accord avec le supérieur hiérarchique, les commandes et les flux de matériel en collaboration avec le contremaître et le chef d'équipe. <i>Ils planifient les commandes de matériel de construction et d'inventaire dans les délais, en tenant compte des délais de livraison. (K4)</i> <i>Ils établissent des listes de référence pour leur projet de construction. (K3)</i>
A4.3	ont une connaissance approfondie des caractéristiques de l'inventaire d'exploitation et des matériaux de construction. <i>Pour prendre leurs décisions, ils utilisent des informations tirées des tableaux et des informations sur les produits. (K3)</i>
A4.5	ont une connaissance approfondie des conditions et délais de livraison ainsi que de la chaîne d'approvisionnement de l'inventaire d'exploitation et du matériel de construction. (K2)
A4.6	ont une connaissance pratique de la négociation de conditions. <i>Ils clarifient les conditions avec les services compétents conformément au mandat. (K3)</i>
A4.7	s'engagent pour de meilleures conditions lors de l'achat de l'inventaire d'exploitation et du matériel de construction. (K4)
A4.8	s'engagent en faveur d'une livraison ponctuelle et économe en énergie de l'inventaire d'exploitation et du matériel de construction. <i>Ils calculent la disposition du matériel et de l'inventaire. (K3)</i> <i>Ils élaborent des concepts logistiques pour leur projet de construction. (K5)</i>
A4.10	analysent en cas de besoin la mise en œuvre d'autres produits et en déduisent différentes possibilités de mise en œuvre en concertation avec les services internes et le maître d'ouvrage. <i>Ils effectuent des évaluations. (K3)</i>
A4.11	contrôlent si l'inventaire d'exploitation et les consommables commandés correspondent aux prescriptions ou font procéder au contrôle et effectuent les réorganisations nécessaires en cas d'écarts. <i>Ils établissent des plans de contrôle. (K4)</i> <i>Ils assurent le contrôle sur la base du plan de contrôle. (K3)</i> <i>Ils réagissent aux décisions de contrôle négatives en prenant des mesures. (K4)</i>
A5.8	ont une connaissance pratique du recrutement des sous-traitants, des tâcherons et du personnel temporaire ainsi que de la collaboration avec des agences de placement. (K3)
A5.11	s'engagent pour une coopération satisfaisante avec les agences de placement.

	<i>Ils élaborent les bases contractuelles pour la collaboration avec les agences de placement. (K4)</i>
A5.12	s'engagent pour l'intégration spécifique au domaine de travail des sous-traitants, des tâcherons et du personnel temporaire par les collaborateurs responsables.
	<i>Ils élaborent un concept pour l'instruction des travailleurs impliqués dans le projet de construction. (K4)</i>
A5.13	veillent à ce que les sous-traitants respectent les exigences en matière de qualité et de développement durable lors de l'acquisition de matériaux.
	<i>Ils élaborent des prescriptions en matière de qualité et de durabilité pour leurs sous-traitants. (K4)</i>

5.2.3 Champ d'apprentissage 3 : Établir des programmes de construction

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...

A1.1	élaborent des programmes de construction pour les projets de construction qui leur sont confiés (y compris les concepts d'exécution et les processus de travail, au besoin à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.).
	<i>Ils comparent différentes variantes d'exécution sur la base de la rentabilité, des délais et de la qualité. (K4)</i>
A1.2	prennent des décisions en matière de système et de procédure.
	<i>Ils préparent les bases décisionnelles (déroulements des travaux, ressources nécessaires, rentabilité). (K4)</i>
A1.3	conseillent toutes les parties prenantes dans la planification/modélisation des projets de construction à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.).
	<i>Ils représentent le déroulement des travaux à l'aide de modèles numériques. (K2)</i>
A1.4	ont une connaissance approfondie des conditions-cadres et du cahier des charges.
	<i>Utiliser les spécifications issues du calcul de prix pour planifier le déroulement des travaux. (K3)</i>
A1.5	ont une connaissance approfondie des contrats d'entreprise et des processus de construction et de travail dans le secteur de la construction et les projets de construction. (K2)
A1.6	ont une connaissance approfondie de la planification des ressources et des coûts dans le secteur de la construction.
	<i>Ils planifient l'utilisation du matériel et l'engagement du personnel sur les chantiers. (K3)</i>
	<i>Ils facturent l'intervention du matériel et du personnel sur les chantiers. (K3)</i>
A1.8	ont une connaissance pratique de la mise en œuvre de la planification de construction à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et des données issues de modèles numériques.
	<i>Ils utilisent les modèles numériques pour piqueter et mesurer des objets de construction. (K3)</i>

	<i>Ils préparent les données pour le pilotage des machines de chantier. (K3)</i>
	<i>Ils extraient des modèles numériques les cotes pour leurs concepts d'exécution et les affectent en conséquence. (K3)</i>
A1.9	veillent à une planification durable et économique du projet de construction.
	<i>Ils intègrent des matériaux de construction réutilisables au cycle de vie des matériaux. (K2)</i>
	<i>Ils optimisent la consommation d'énergie des machines de chantier et du matériel d'exploitation utilisés. (K4)</i>
	<i>Ils calculent l'utilisation optimale des ressources. (K3)</i>
A1.10	ont toujours la vue d'ensemble sur les projets de construction qui leur sont confiés.
	<i>Ils utilisent des instruments de controlling appropriés pour le contrôle. (K3)</i>
	<i>Ils planifient le rythme des réunions et des rondes de contrôle. (K4)</i>
A1.14	imposent des procédures et planifications des travaux en temps voulu.
	<i>Ils choisissent avec le contremaître la procédure la plus économique et lui donnent les instructions de travail nécessaires. (K4)</i>
A1.16	s'engagent à travailler avec le BIM et d'autres technologies numériques. (K4)
A1.18	tiennent compte, lors de l'élaboration des programmes d'exécution, des possibilités d'optimiser l'efficacité énergétique et des ressources et de permettre une construction en circuit fermé.
	<i>Ils comparent la consommation de ressources et d'énergie. (K3)</i>
	<i>Ils planifient l'élimination des déchets de chantier et les revalorisent dans la mesure du possible. (K3)</i>
A1.19	réfléchissent aux interdépendances et aux interfaces lors de l'établissement du programme de construction. (K4)
A1.20	analysent l'admissibilité et la faisabilité ainsi que la satisfaction des règles de sécurité et de protection des différentes variantes du programme de construction et en déduisent des conséquences et mesures.
	<i>Ils créent différentes variantes d'exécution. (K3)</i>
	<i>Ils évaluent différentes variantes d'exécution en termes de rentabilité, de ressources, de délais et de sécurité. (K5)</i>
A1.21	contrôlent éventuellement le processus de planification à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et prennent des mesures correctives le cas échéant.
	<i>Ils préparent à temps les plans et les modèles numériques. (K3)</i>
A1.22	évaluent en permanence les changements dans l'entreprise et en tirent les conséquences pour leurs effets sur les différents processus de travail.
	<i>Ils s'informent sur les nouveaux systèmes et processus de construction. (K4)</i>
A4.4	ont une connaissance approfondie des conditions-cadres et des particularités de la planification de la construction. (K2)

6 Module 3 : module principal « Exécution de travaux de construction »

6.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Exécution de travaux de construction »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
a.2	<p>Assurer le respect de l'ensemble des dispositions et exigences de qualité dans les projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux veillent à ce que les lois, prescriptions et normes relatives aux exigences de construction, aux normes de construction, à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement soient mises en œuvre dans le cadre des projets de construction confiés. Ils veillent à ce que les projets de construction qui leur sont confiés atteignent le niveau de qualité convenu contractuellement.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent de l'état actuel des lois, prescriptions, normes, règles ainsi que des facteurs et normes de qualité à l'aide des documents correspondants (prescriptions, ordonnances, documentations internes, etc.) concernant le projet de construction confié. Ils s'informent auprès des services ou des collaborateurs compétents sur le respect correct des lois, prescriptions et normes en vigueur. Dans le domaine de la protection de l'environnement, ils réfléchissent à un mode de construction respectueux de la nature et des ressources. Ils réfléchissent aux mesures ou instruments permettant de garantir la protection de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux planifient l'exécution des travaux sur les chantiers dans le respect des lois, prescriptions et normes applicables. Ils organisent les ressources nécessaires pour que les travaux puissent être réalisés dans le respect des lois, prescriptions et normes en vigueur. Ils attribuent des mandats aux collaborateurs, de sorte à assurer le respect des lois, des prescriptions, des normes de construction et des règles de la construction. Ils informent les collaborateurs des prescriptions de protection de l'environnement qui doivent être particulièrement respectées dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils utilisent le matériel et l'infrastructure de l'entreprise pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé afin que les collaborateurs soient qualifiés pour les travaux prévus. Ils organisent sur le chantier les mesures de sécurité, impliquent les collaborateurs dans leur mise en œuvre et les instruisent. Ils s'entendent avec le maître d'ouvrage et ses représentants sur les mesures de sécurité et les intègrent dans les obligations. Ils appliquent eux-mêmes en permanence les mesures de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de construction dans le cadre de leur travail (port d'équipements de protection individuelle, comportement, etc.). Ils adoptent des mesures immédiates en cas de danger imminent. Ils s'assurent que le matériel complet est disponible sur leur chantier, afin de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé.</p> <p>Ils mettent en œuvre une gestion systématique des risques dans tous les projets de construction confiés. Ils planifient les contrôles de qualité requis en collaboration avec les collaborateurs compétents et définissent des mesures de qualité sur les chantiers. Pendant et après l'exécution des travaux, ils contrôlent si toutes les lois, prescriptions et normes ont bien été respectées et appliquées dans le cadre du projet de construction confié. Ils informent les services compétents (supérieur hiérarchique, direction des travaux, etc.) des éventuelles violations des règles et prennent les mesures nécessaires le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique. En cas de non-respect des prescriptions en matière de protection de l'environnement, ils recherchent des solutions constructives en concertation avec les parties prenantes. En cas d'incident, ils communiquent avec les organes responsables et les avertissent conformément aux exigences de l'entreprise. Ils avertissent le maître d'ouvrage en cas de situations non conformes. Le cas échéant, ils vérifient avec leurs cadres si les mesures engagées ont atteint les objectifs visés.</p>

Pendant l'exécution et à la fin des travaux, ils effectuent des contrôles de qualité et attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs. Les contrôles sont documentés. Ils contrôlent régulièrement ces évaluations et prennent les mesures nécessaires le cas échéant. Ils surveillent la mise en œuvre des mesures introduites.

a.3 Assurer le respect du droit des contrats dans la mise en œuvre

Les conductrices et conducteurs de travaux veillent à ce que les droits et obligations contractuellement fixés soient respectés lors de l'exécution des mandats et des tâches confiés.

Ils s'informent à l'aide du contrat d'entreprise au sujet de l'application des droits et des obligations en vigueur.

Ils réfléchissent aux mesures qui doivent être prises dans le cadre des mandats et des tâches confiés, afin que les droits contractuels puissent être respectés et ne soient pas violés.

Au cours de l'application ou de la réalisation, les conductrices et conducteurs de travaux vérifient si, dans une situation donnée, une violation des droits et des devoirs prévus contractuellement existe. Dans les cas complexes, ils consultent leur supérieur hiérarchique et font si besoin appel à des juristes et des spécialistes. S'ils constatent des violations de contrat, ils en informent leur supérieur hiérarchique et mettent place les mesures nécessaires au sein de leur domaine de compétences.

Ils vérifient l'application des mesures mises en place à leur échelle en concertation avec leur supérieur hiérarchique.

a.6 Conduire l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers

Les conductrices et conducteurs de travaux initient, en collaboration avec les personnes compétentes, l'ouverture, l'installation et la sécurisation des chantiers dans leur domaine de compétences.

Ils ont recours aux plans, aux documents, etc. pour s'informer sur les conditions-cadres des chantiers, les caractéristiques concrètes du lieu (géographiques, géologiques, ...), les dispositions légales et les normes, le contrat d'entreprise (y compris les exigences relatives à la sécurité au travail et à l'environnement) et le cahier des charges. Ils visitent le site du chantier avec les personnes responsables et se forment une vue d'ensemble. Ils étudient le contrat d'entreprise pour identifier les ressources nécessaires. Ils procèdent aux clarifications éventuelles avec les autres entreprises de construction ou artisans participant au projet de construction.

Ils prennent en compte les conditions-cadres pour planifier l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers avec l'appui du supérieur hiérarchique. Ils consignent les éventuelles modifications dans les plans d'installation. Ils vérifient avec la personne responsable les plans d'installation finalisés et les font valider, le cas échéant, par les services responsables (en interne ou en externe). Ils s'appuient sur les clarifications et les plans d'installation validés pour attribuer à la personne responsable le mandat d'installation et de sécurisation du chantier. Ils informent les voisins des émissions auxquelles ils doivent s'attendre et font appel à leur compréhension.

Après l'achèvement des installations, ils vérifient la bonne application de toutes les prescriptions (sécurité au travail et protection de la santé, normes, lois) et, en présence de défauts, impartissent un délai pour la rectification. Dans certains cas spécifiques, ils dispensent les formations des collaborateurs (p. ex. protection des eaux, instructions).

Ils contrôlent la rentabilité et la performance des installations de chantier et assurent la sécurité au travail. En cas de défauts, ils prennent sans tarder des mesures correctives.

a.7 Conduire et coordonner les travaux de mensuration et d'implantation dans le cadre des projets de construction confiés

Les conductrices et conducteurs de travaux s'assurent que les travaux de mensuration et de piquetage sur le chantier puissent être effectués selon les règles de l'art, dans les délais impartis et de façon économique. Ils contrôlent et vérifient régulièrement la qualité des appareils de mesure utilisés, conformément aux consignes.

Ils emploient des géomètres/géomaticiens et demandent les données nécessaires pour leurs appareils de mesure ou les données/informations pour les travaux ultérieurs. Ils peuvent aussi éventuellement traiter les données ultérieurement.

Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur le mandat et les directives (plans, dates) à l'aide des plans et des données de mesure. Ils s'informent sur les sources des données et les données déjà disponibles. Ils examinent le bornage des chantiers.

Ils coordonnent les travaux de traçage et de piquetage complexes avec les services compétents et se tiennent à disposition pour des renseignements complémentaires.

Ils initient le contrôle du piquetage et du traçage par les personnes compétentes. Ils réceptionnent les protocoles de vérification et les remettent au contremaître. Ils jugent la plausibilité des piquetages réalisés par le contremaître ou le géomètre/géomaticien et prennent le cas échéant des mesures correctives.

Les conductrices et conducteurs de travaux s'assurent que les travaux de mensuration et de piquetage sur le chantier puissent être effectués selon les règles de l'art, dans les délais impartis et de façon économique. Ils contrôlent et vérifient régulièrement la qualité des appareils de mesure utilisés, conformément aux directives.

Ils emploient des géomètres/géomaticiens et demandent les données nécessaires pour leurs appareils de mesure ou les données/informations pour les travaux ultérieurs. Ils peuvent aussi éventuellement traiter les données ultérieurement.

Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur le mandat et les directives (plans, dates) à l'aide des plans et des données de mesure. Ils s'informent sur les sources des données et les données déjà disponibles. Ils examinent le bornage des chantiers.

Ils coordonnent les travaux de traçage et de piquetage complexes avec les services compétents et se tiennent à disposition pour des renseignements complémentaires.

Ils initient le contrôle du piquetage et du traçage par les personnes compétentes. Ils réceptionnent les protocoles de vérification et les remettent au contremaître. Ils jugent la plausibilité des piquetages réalisés par le contremaître ou le géomètre/géomaticien et prennent le cas échéant des mesures correctives.

a.8 Coordonner la réalisation des projets de construction confiés

Les conductrices et conducteurs de travaux traitent les commandes nécessaires confiées dans le cadre de leur champ de compétences ainsi que les mesures organisationnelles correspondantes, qu'ils transmettent lors de la réunion des conducteurs de travaux (p. ex. grue, personnel, sous-traitants, etc.). Ils répondent aux demandes internes (p. ex. visites de sécurité, formation du personnel).

Ils effectuent les mesures et les décomptes.

Les conductrices et conducteurs de travaux coordonnent la réalisation des travaux sur le plan technique, économique et temporel par les collaborateurs mandatés et prennent le cas échéant les mesures nécessaires.

Ils s'appuient sur les documents du projet pour s'informer sur les directives (technique, sécurité et environnement) du projet de construction dont ils assument la responsabilité.

Les conductrices et conducteurs de travaux assurent le lien avec les partenaires contractuels lors des réunions de chantier, répondent aux questions et définissent les responsabilités. Ils définissent les responsabilités relatives au contrôle dans le cadre de leur projet de construction et établissent selon les besoins un plan de contrôle (p. ex. critères, démarche, rythme et intensité).

Ils épaulent les personnes compétentes, notamment pour la mise en œuvre complexe dans le cadre d'un projet de construction.

À l'aide des systèmes internes ou des retours des services responsables, ils veillent à conserver à tout moment une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux. Dans le cas contraire, ils mettent en place des mesures, éventuellement avec la participation du supérieur hiérarchique. Les conductrices et conducteurs de travaux essaient d'anticiper les interruptions du déroulement des travaux et de prendre les mesures requises pour les empêcher.

a.9 Initier et coordonner l'utilisation de méthodes, technologies et matériaux nouveaux

Les conductrices et conducteurs de travaux initient et coordonnent l'utilisation de nouvelles méthodes, technologies et matériaux de construction.

Ils s'assurent que les nouvelles méthodes, technologies et matériaux de construction nouvellement introduits sur le chantier puissent être utilisés selon les règles de l'art, dans les délais impartis et de façon économique.

Ils contrôlent et vérifient régulièrement la qualité des matériaux de construction, conformément aux directives. Ils évaluent le recours aux nouvelles méthodes, technologies et matériaux en termes de rentabilité et d'adéquation. Ils prennent des mesures si nécessaire et en tirent des conclusions pour les mandats futurs.

d.1 Instruire et motiver les responsables de chantiers et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés

Dans le cadre de leur fonction, les conductrices et conducteurs de travaux dirigent les cadres et les collaborateurs en leur qualité de supérieur hiérarchique. Ils instruisent et motivent les responsables de chantiers et encouragent la collaboration entre les collaborateurs placés sous leur responsabilité à travers des activités ad hoc.

Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les cadres et les collaborateurs par le biais des documents internes à l'entreprise ou des entretiens individuels (p. ex. sur leur environnement social, leur nationalité, leurs besoins et leurs attentes). Ils récapitulent, à partir des plans et des documents de construction, quelles instructions ils doivent donner aux responsables dans le cadre d'un mandat.

Ils informent et instruisent les responsables de chantier, en fonction de l'objet, des délais, du personnel, des dispositions particulières, des responsabilités et du déroulement du projet de construction, etc. Ils élaborent avec les responsables de chantier des objectifs réalistes et aident les cadres à les atteindre. Ils mettent en œuvre des mesures et des actions pour motiver les collaborateurs.

Ils vérifient, directement ou après concertation des cadres, l'état des travaux sur les chantiers qui leur sont confiés, et se préoccupent régulièrement du bien-être des collaborateurs.

6.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module « Exécution de travaux de construction » est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : appliquer le droit des contrats	A3
CA 2 : appliquer les normes de construction et les exigences de qualité	A2 / A9
CA 3 : appliquer les directives relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement	A2 / A6 / D1
CA 4 : Préparer les travaux d'exécution	A6 / A7 / A8 / A9
CA 5 : diriger les travaux d'exécution	A6 / A7 / A8 / A9

6.2.1 Champ d'apprentissage 1 : appliquer le droit des contrats

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A3.1	assurent le respect des droits et obligations contractuels par des consignes et mesures au niveau de l'organisation pour les mandats et tâches attribués. <i>Ils appliquent consciencieusement les dispositions du CC, du CO et du contrat d'entreprise. (K3)</i>
A3.2	ont une connaissance approfondie des contrats d'entreprise pertinents. <i>Ils établissent une analyse des risques sur la base du contrat d'entreprise. (K5)</i>
A3.3	disposent de compétences leur permettant de déduire des mesures et dispositions appropriées grâce auxquelles les droits et obligations contractuels pourront être respectés. <i>Ils documentent de manière compréhensible les droits et obligations peu clairs en concertation avec le partenaire contractuel. (K4)</i>
A3.4	ont une connaissance pratique de l'évaluation des conséquences financières en cas de violation des droits contractuels. (K4)
A3.5	connaissent leurs propres limites en ce qui concerne les questions contractuelles. (K3)
A3.6	en cas de violations graves, font appel à des juristes et des spécialistes en concertation avec leur supérieur hiérarchique. (K3)
A3.7	sont conscients des conséquences en cas de non-respect des contrats d'entreprise. <i>Ils rappellent les faits conformément aux prescriptions normatives. (K4)</i>
A3.8	contrôlent les droits et obligations contractuels et prennent les mesures requises en concertation avec leur supérieur hiérarchique en cas de violations. <i>Ils préparent les décisions relatives aux mesures à prendre sur la base de l'analyse des risques. (K5)</i>

6.2.2 Champ d'apprentissage 2 : appliquer les normes de construction et les exigences de qualité

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A2.1	assurent, par des consignes et des mesures au niveau de la planification, le respect et l'application des lois, prescriptions, normes de construction et règles de la construction dans le cadre du projet de construction confié. <i>Ils planifient le déroulement des travaux selon les prescriptions normatives. (K5)</i>
A2.2	garantissent, par des consignes et mesures au niveau de l'organisation et de la planification, la réalisation des objectifs de qualité, y compris le contrôle des sous-traitants, dans le cadre du projet de construction qui leur est confié. <i>Ils intègrent leurs directives contractuelles à leurs contrats de sous-traitance. (K3)</i>
A2.4	communiquent avec les organes responsables et les avertissent conformément aux exigences de l'entreprise en cas d'incident. <i>Ils élaborent des concepts adaptés à la situation pour maîtriser les incidents majeurs. (K3)</i>
A2.5	ont une connaissance approfondie des lois, des prescriptions, des normes de construction et des règles de la construction en vigueur. <i>Ils déduisent les mesures appropriées des lois et normes en vigueur pour leur projet de construction. (K4)</i>
A2.6	ont une connaissance approfondie du domaine de responsabilité et des exigences spécifiques des chantiers. <i>Ils informent les personnes concernées des conséquences possibles de l'exploitation du chantier. (K2)</i>
A2.7	ont une connaissance approfondie des normes et standards de qualité du secteur de la construction. <i>Ils établissent un plan de contrôle pour la vérification des exigences de qualité convenues. (K3)</i> <i>Ils documentent soigneusement les mesures de controlling prévues. (K2)</i>
A2.12	promouvent le sens de la qualité et une culture positive de l'erreur dans le cadre du projet de construction. <i>Ils analysent minutieusement les erreurs survenues et leur cause. (K4)</i> <i>Ils intègrent les résultats de l'analyse des erreurs à la formation continue des collaborateurs. (K5)</i>
A2.19	contrôlent en permanence la qualité d'exécution des travaux et prennent des mesures correctives ou en chargent des collaborateurs. (K4)

A2.20	analysent, le cas échéant en faisant appel à leurs cadres, l'utilité des mesures prescrites en cas de non-respect des normes de construction et des règles de construction et en tirent des conséquences pour les futurs mandats. <i>Ils assurent une gestion des connaissances interne à l'entreprise. (K4)</i>
A2.23	évaluent les faits non conformes aux faits et en avertissent le maître d'ouvrage. <i>Ils établissent les avertissements conformément aux prescriptions normatives. (K4)</i> <i>Ils assurent une gestion des risques. (K5)</i>
A9.2	contrôlent la qualité des matériaux de construction. (K3)
A9.9	contrôlent régulièrement la qualité des matériaux et prennent des mesures correctives le cas échéant. <i>Ils surveillent les contrôles du béton frais. (K3)</i> <i>Ils planifient le stockage et la protection des matériaux de construction livrés. (K3)</i> <i>Ils appliquent le plan de contrôle convenu. (K3)</i> <i>Ils assurent le traitement ultérieur d'éléments en béton. (K3)</i>

6.2.3 Champ d'apprentissage 3 : appliquer les directives relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A2.3	assurent le respect des prescriptions et lois relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié et élaborent les concepts nécessaires à cet effet. <i>Ils planifient des accès sûrs au chantier. (K3)</i> <i>Ils planifient les protections contre les chutes. (K3)</i> <i>Ils planifient des échafaudages de façade sûrs. (K3)</i> <i>Ils planifient des étayages de tranchées corrects. (K3)</i>
A2.8	ont une connaissance approfondie des prescriptions en vigueur relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. <i>Ils assurent le respect de l'ordonnance sur les travaux de construction dans leurs projets de construction. (K3)</i>
A2.9	ont une connaissance approfondie des procédés et matériels de construction ménageant la nature et les ressources mis en œuvre sur le chantier. <i>Ils évaluent la consommation d'énergie d'un chantier. (K4)</i>

	<i>Ils tiennent des statistiques sur la consommation de matériaux de construction. (K3)</i>
	<i>Ils vérifient si le cycle des matériaux de construction peut être respecté dans le cadre de leur projet de construction. (K4)</i>
A2.10	ont une connaissance approfondie des critères environnementaux des normes de construction qui doivent être respectés pendant l'exécution.
	<i>Ils planifient l'installation du chantier conformément aux prescriptions environnementales sur place. (K4)</i>
	<i>Ils organisent en temps utile le déroulement d'un contrôle de chantier par l'autorité environnementale. (K3)</i>
	<i>Ils effectuent régulièrement des calculs du centibar pour les travaux d'excavation. (K3)</i>
A2.11	ont une connaissance pratique de la gestion du risque.
	<i>Ils déduisent de la gestion du risque des mesures dans leur domaine de compétences. (K4)</i>
A2.13	veillent toujours à tenir compte la sécurité au travail et la protection de la santé dès la phase de préparation des travaux et de planification du chantier.
	<i>Ils assurent le respect de l'ordonnance sur les travaux de construction lors de la préparation du travail. (K3)</i>
A2.14	sont conscients des conséquences en cas de non-respect des mesures de sécurité et de protection. (K2)
A2.15	s'engagent systématiquement pour le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques, collaborateurs et sous-traitants.
	<i>Ils organisent les contrôles de chantier. (K3)</i>
	<i>Ils établissent des rapports de contrôle. (K3)</i>
	<i>Ils mettent en œuvre les mesures nécessaires sur la base des résultats des contrôles de chantier. (K4)</i>
A2.16	en cas de non-respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement, ils le signalent aux parties prenantes et recherchent en concertation avec elles des solutions constructives.
	<i>Ils communiquent correctement sur la base du concept de communication de l'entreprise. (K3)</i>
	<i>Ils appliquent le concept de prévention des accidents majeurs en fonction de la situation. (K3)</i>
A2.17	s'engagent en faveur de la réutilisation des matériaux de construction en contrôlant leur montage, leur démolition et leur tri dans les règles de l'art.
	<i>Ils élaborent un concept du cycle des matériaux de construction dans le cadre de leur projet de construction. (K4)</i>
A2.21	contrôlent régulièrement le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé sur le chantier et prennent les mesures qui s'imposent en cas de danger imminent ainsi que les autres mesures nécessaires. (K4)
A2.22	contrôlent l'application des prescriptions relatives à la protection de l'environnement et prennent des mesures correctives le cas échéant. (K4)

A6.3	disposent de compétences leur permettant un aménagement réglementaire, respectueux de l'environnement et sûr de chantiers. <i>Ils élaborent des plans d'installation et des concepts d'élimination adaptés à la situation. (K4)</i>
D1.8	expliquent de manière convaincante l'utilité et l'importance des mesures pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité des ressources. <i>Ils organisent régulièrement des formations continues internes aux chantiers. (K4)</i>

6.2.4 Champ d'apprentissage 4 : Préparer les travaux d'exécution

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A6.1	planifient l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers. <i>Ils établissent des plans d'installation. (K3)</i> <i>Ils planifient la logistique de chantier de manière compréhensible. (K4)</i>
A6.4	ont une connaissance approfondie des plans de conduites industrielles et des artisans responsables. (K2)
A6.5	ont une connaissance approfondie des conditions-cadres, spécifications, exigences et particularités du projet de construction, y compris la nature du sol du site et les ressources nécessaires. <i>Ils évaluent et déterminent les besoins de l'inventaire de chantier. (K4)</i> <i>Ils commandent l'inventaire de chantier nécessaire. (K3)</i>
A6.6	disposent de compétences leur permettant d'exécuter et de réaliser des plans d'installation. <i>Ils établissent des plans d'installation avec ou sans outils numériques. (K4)</i>
A6.8	préparent les calculs de fondations nécessaires pour l'ingénieur et les mettent à sa disposition pour contrôle. (K3)
A6.9	s'engagent pour un aménagement rentable et efficace du chantier. <i>Ils planifient le déroulement des travaux sur la base des spécifications. (K4)</i> <i>Ils planifient efficacement la consommation d'énergie. (K4)</i> <i>Ils calculent les coûts d'installation du chantier. (K4)</i> <i>Ils évaluent la rentabilité et l'efficacité de l'inventaire pour leur projet de construction. (K4)</i>

A6.11	<p>procèdent en cas de besoin aux concertations et éclaircissements nécessaires avec les entreprises de construction, artisans, supérieurs, instances de contrôle internes et externes.</p> <p><i>Ils analysent les conditions-cadres et les restrictions imposées par les terrains et projets voisins. (K4)</i></p>
A6.12	<p>travaillent en étroite collaboration avec les contremaîtres.</p> <p><i>Ils définissent la fréquence de communication avec le contremaître. (K2)</i></p> <p><i>Ils préparent les documents de chantier pour le contremaître. (K2)</i></p> <p><i>Ils surveillent le planning hebdomadaire du contremaître. (K3)</i></p>
A7.4	<p>ont une connaissance approfondie des méthodes de mensuration, y compris des prescriptions, seuils de tolérance et commande des instruments.</p> <p><i>Ils élaborent des plans de contrôle concernant la mensuration et les tolérances. (K4)</i></p>
A7.5	<p>ont une connaissance approfondie du mandat, des prescriptions, de la nature du sol et des particularités du chantier.</p> <p><i>Ils mettent en œuvre les indications des documents contractuels dans leur préparation du travail. (K3)</i></p>
A7.6	<p>disposent de compétences leur permettant de réaliser des calculs complexes.</p> <p><i>Ils préparent les données à partir d'un modèle pour la mensuration. (K3)</i></p> <p><i>Ils vérifient la plausibilité des résultats des calculs. (K4)</i></p>
A7.8	<p>veillent toujours à disposer à temps des ressources et données nécessaires à la mensuration.</p> <p><i>Ils établissent un concept de mensuration. (K4)</i></p> <p><i>Ils définissent des points fixes et des axes. (K3)</i></p>
A7.9	<p>évaluent de manière réaliste les données disponibles et le bornage et y recourent pour leurs calculs.</p> <p><i>Ils analysent les données du piquetage de base. (K4)</i></p>
A8.2	<p>définissent les spécifications efficaces.</p> <p><i>Ils établissent des spécifications sur la base du calcul du mandat. (K4)</i></p> <p><i>Ils planifient les ressources nécessaires sur la base des spécifications. (K45)</i></p>
A8.5	<p>ont une connaissance approfondie des projets de construction qui leur sont confiés et des bases du projet.</p> <p><i>Ils procèdent à une analyse documentaire. (K5)</i></p>
A8.6	<p>ont une connaissance approfondie de la gestion de projet ainsi que des techniques de controlling et de leur application.</p> <p><i>Ils planifient le déroulement du projet en utilisant les ressources nécessaires. (K4)</i></p> <p><i>Ils utilisent des outils de planification numériques. (K3)</i></p> <p><i>Ils surveillent et documentent le déroulement des travaux. (K4)</i></p> <p><i>Ils planifient le déroulement des travaux à l'aide de modèles numériques. (K4)</i></p>

A8.9	établissent le contact avec les partenaires contractuels et éclairent conjointement avec ceux-ci les questions et responsabilités non résolues. (K3)
A8.11	contrôlent de manière proactive d'éventuels dysfonctionnements du déroulement des travaux et en tirent des conclusions en ce qui concerne la planification et le déroulement. <i>Ils simulent le déroulement des travaux pour éviter les sources d'erreurs. (K5)</i>
A9.3	ont une connaissance approfondie des matériaux multifonctions et intelligents et de leur utilisation dans le projet de construction. (K2)
A9.4	ont une connaissance approfondie de l'utilisation des matières premières secondaires et de la construction recyclable. (K2)
A9.5	ont une connaissance approfondie de la gestion de projet. <i>Ils prennent des décisions systémiques dans leur domaine de responsabilité. (K5)</i> <i>Ils planifient l'utilisation des ressources en anticipant. (K4)</i>
A9.7	s'informent sur les nouvelles méthodes et technologies et l'utilisation de matériaux de construction multifonctionnels et intelligents. <i>Ils s'informent sur les innovations dans la presse spécialisée et les salons. (K2)</i> <i>Ils assurent une gestion des connaissances interne à l'entreprise orientée vers l'avenir. (K4)</i>
A9.10	évaluent les nouvelles méthodes, technologies et matériaux en matière de rentabilité et d'utilité et en tirent des conclusions pour les futurs projets. <i>Ils réalisent des analyses de rentabilité des processus de construction pour de futurs projets. (K5)</i>

6.2.5 Champ d'apprentissage 5 : Diriger les travaux d'exécution

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A6.2	ordonnent l'aménagement des chantiers dans le respect de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement. (K3)
A6.10	sont conscients de l'importance des travaux d'aménagement et s'engagent en ce sens vis-à-vis des collaborateurs. <i>Ils calculent les besoins en installations sanitaires, bureaux et salles de séjour. (K3)</i>
A6.13	contrôlent si les installations et leurs plans sont conformes aux prescriptions et prennent sans tarder des mesures correctives en cas de défauts. (K4)
A6.14	contrôlent la rentabilité et la performance des installations de chantier et assurent la sécurité au travail. En cas de défauts, ils prennent sans tarder des mesures correctives. (K4)
A7.1	dirigent les travaux de mensuration et de piquetage. (K4)
A7.2	contrôlent la qualité des instruments de mesure utilisés. (K3) <i>Ils contrôlent la maintenance des appareils de mesure. (K3)</i>
A7.3	initient et coordonnent les travaux de traçage et de piquetage complexes et spécifiques au chantier. (K4)
A7.7	veillent à la précision élevée et au soin apportés lors de l'exécution des travaux de mensuration et de piquetage. <i>Ils vérifient la plausibilité des travaux de mensuration et de piquetage. (K3)</i>
A7.10	examinent la plausibilité de leurs calculs et des piquetages internes et externes et prennent le cas échéant des mesures correctives. (K4)
A8.1	dirigent l'exécution de la construction. <i>Ils participent aux réunions de chantier. (K2)</i> <i>Ils annoncent en temps utile les perturbations attendues du déroulement des travaux. (K4)</i> <i>Ils établissent des offres complémentaires. (K4)</i> <i>Ils commandent les ressources nécessaires. (K3)</i> <i>Ils planifient le personnel nécessaire. (K3)</i>
A8.7	veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. <i>Ils favorisent une culture de réunion basée sur la confiance. (K3)</i>

A8.8	ont toujours une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux (y compris la gestion des avenants) dans le cadre des projets de construction confiés.
<i>Ils utilisent des instruments de controlling pour surveiller la consommation des ressources. (K3)</i>	
A9.1	dirigent l'utilisation correcte des nouveaux matériaux de construction, méthodes et technologies.
<i>Ils instruisent les collaborateurs sur les nouveaux processus de construction. (K3)</i>	
<i>Ils appliquent de nouvelles méthodes, technologies et matériaux de construction pour les travaux de construction. (K3)</i>	
A9.8	s'engagent toujours pour une exécution professionnelle et économique des travaux.
<i>Ils surveillent l'avancement des travaux et la consommation des ressources sur la base des directives de conduite. (K4)</i>	

7 Module 4 : module principal « Vérification et documentation des travaux »

7.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles du module « Vue d'ensemble et documentation des travaux »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
a.5	<p>Décider de l'affectation du personnel et des sous-traitants pour les projets et répartir les travaux à exécuter</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux prévoient le personnel et prennent en compte les spécifications, les caractéristiques du lieu, les ressources (internes) ainsi que les qualifications ou les compétences requises des collaborateurs envisagés.</p> <p>Ils s'informent des exigences et des spécifications du projet à l'aide des documents et des plans et du contrat d'entreprise. À partir de cela, ils vérifient la disponibilité des différents collaborateurs, en s'aidant des instruments de planification du personnel et des informations internes existantes. Ils ont une vue d'ensemble de l'occupation actuelle du personnel et du planning des congés. Ils se renseignent auprès des services responsables, pour savoir s'il est prévu ou impératif de recourir à des sous-traitants, des tâcherons ou de la main-d'œuvre temporaire.</p> <p>Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable du personnel dans le cadre du projet de construction confié en tenant compte des conditions du projet, des documents et des plans. Ils définissent, sur proposition des cadres sélectionnés (p. ex. contremaîtres), le recours à de la main-d'œuvre temporaire, à des tâcherons ou à des sous-traitants. Ils planifient la durée d'intervention des collaborateurs concernés et la communiquent en interne ou la définissent à l'aide des instruments de planification du personnel. Le cas échéant, ils consultent le supérieur hiérarchique. Les conductrices et conducteurs de travaux répartissent les travaux à exécuter, dirigent les cadres sélectionnés et coordonnent toutes les tâches nécessaires durant l'exécution, en veillant à ce que les travaux soient réalisés de manière correcte et rentable.</p> <p>Ils ont éventuellement recours à des sous-traitants, à des tâcherons ou de la main-d'œuvre temporaire et en informent les groupes de travail. Ils assurent l'instruction et l'introduction des nouveaux collaborateurs, tâcherons, sous-traitants ou employés temporaires.</p> <p>Ils vérifient si le personnel est effectivement disponible. Ils surveillent l'exécution des travaux du point de vue de la qualité et de la quantité, de la gestion du temps et du respect des directives d'exécution. En cas de besoin, ils prennent des mesures.</p>
a.8	<p>Coordonner la réalisation des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux traitent les commandes nécessaires confiées dans le cadre de leur champ de compétences ainsi que les mesures organisationnelles correspondantes, qu'ils transmettent lors de la réunion des conducteurs de travaux (p. ex. grue, personnel, sous-traitants, etc.). Ils répondent aux demandes internes (p. ex. visites de sécurité, formation du personnel).</p> <p>Ils effectuent les mesures et les décomptes.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux coordonnent la réalisation des travaux sur le plan technique, économique et temporel par les collaborateurs mandatés et prennent le cas échéant les mesures nécessaires.</p> <p>Ils s'appuient sur les documents du projet pour s'informer sur les directives (technique, sécurité et environnement) du projet de construction dont ils assument la responsabilité.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux assurent le lien avec les partenaires contractuels lors des réunions de chantier, répondent aux questions et définissent les responsabilités. Ils définissent les responsabilités relatives au contrôle dans le cadre de leur projet de construction et établissent selon les besoins un plan de contrôle (p. ex. critères, démarche, rythme et intensité).</p>

Ils épaulent les personnes compétentes, notamment pour la mise en œuvre complexe dans le cadre d'un projet de construction.

À l'aide des systèmes internes ou des retours des services responsables, ils veillent à conserver à tout moment une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux. Dans le cas contraire, ils mettent en place des mesures, éventuellement avec la participation du supérieur hiérarchique. Les conductrices et conducteurs de travaux essaient d'anticiper les interruptions du déroulement des travaux et de prendre les mesures requises pour les empêcher.

b.1 Surveiller la réalisation des projets de construction confiés

Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent et surveillent la réalisation des travaux sur le plan technique, économique et temporel par les collaborateurs mandatés et prennent le cas échéant les mesures nécessaires.

Ils s'appuient sur les documents du projet pour s'informer sur les directives (technique, sécurité et environnement) du projet de construction dont ils assument la responsabilité.

Ils contrôlent les procès-verbaux des réunions et signalent toute incohérence. Ils s'informent régulièrement auprès des personnes responsables sur l'avancée des travaux. Ils dressent les procès-verbaux des contrôles effectués. En cas d'anomalie, ils mettent en place immédiatement les mesures nécessaires. Ils avertissent par écrit la direction des travaux / le maître d'ouvrage quant au non-respect des règles de la construction et aux défauts dans le déroulement des travaux ou la planification. Le cas échéant, ils leur donnent un avertissement.

À l'aide des systèmes internes ou des retours des services responsables, ils veillent à conserver à tout moment une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux. Ils vérifient si les mesures mises en place, visant à respecter les objectifs fixés (délais et coûts), sont efficaces. Dans le cas contraire, ils mettent en place des mesures, éventuellement avec la participation du supérieur hiérarchique.

b.2 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés et contrôler la rentabilité des chantiers

Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent la rentabilité des chantiers et sont responsables du suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés. Ils utilisent pour cela le calcul des coûts tiré de la comptabilité et élaborent de la documentation au sujet des prestations fournies, à l'aide de rapports, de plans et des mesures du chantier, en prévision des décomptes à effectuer.

Ils s'informent, à l'aide des systèmes internes à l'entreprise, des consignes en matière de comptabilité ou du supérieur hiérarchique, sur les exigences relatives à la documentation pour un contrôle du chantier et sur les rapports et documents requis. Ils se procurent les données et les bases d'informations nécessaires auprès de la comptabilité et des collaborateurs (notamment les contremaîtres, chefs d'équipe). Ils vérifient l'exhaustivité et la clarté des données, des rapports et des documents des collaborateurs.

Ils planifient l'exécution périodique et les évaluations nécessaires, éventuellement en coopération avec les collaborateurs (notamment les contremaîtres, chefs d'équipe). Ils donnent des instructions aux personnes compétentes concernant les données nécessaires, les délais à respecter, etc.

Ils effectuent les évaluations et réalisent une comparaison des objectifs et des valeurs réelles, en s'appuyant sur les évaluations ainsi que sur le concept d'exécution. Ils discutent des différences entre les objectifs et les valeurs réelles avec leur supérieur hiérarchique.

Ils élaborent en temps utile une documentation claire au sujet des prestations réalisées. Ils remettent celle-ci au service responsable (controlling, supérieur) pour contrôle. Ils transmettent leur documentation aux personnes ou aux services responsables du décompte.

Ils vérifient l'exhaustivité et la pertinence de la documentation. Si nécessaire, ils calculent les modifications de commande, établissent des offres complémentaires et en discutent avec le client. Ils vérifient si les mesures correctrices ont eu un effet et mettent en place, si nécessaire, des mesures supplémentaires en concertation avec leur supérieur hiérarchique. En s'appuyant sur le contrôle du chantier, ils analysent

régulièrement la rentabilité et la pertinence de l'exécution des travaux et des processus de travail, et en tirent les conséquences pour les mandats à venir.

b.3 Procéder au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et le contrôler régulièrement

Les conductrices et conducteurs de travaux établissent et contrôlent régulièrement le cahier des charges pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). Ils contrôlent régulièrement la rentabilité des chantiers à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et sont responsables de la pertinence du cahier des charges pour les projets de construction confiés.

7.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Vue d'ensemble et documentation des travaux est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage

Référence aux CO

CA 1 : effectuer le controlling des projets de construction	A5 / B1 / B2 / B3
CA 2 : contrôler les travaux d'exécution	A8 / B1 / B2 / B3
CA 3 : documenter les travaux d'exécution	A8 / B2 / B3

7.2.1 Champ d'apprentissage 1 : effectuer le controlling des projets de construction

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A5.16	<p>contrôlent l'exécution des travaux, la gestion du temps ainsi que la réalisation des objectifs convenus et chargent les cadres de prendre des mesures correctives.</p> <p><i>Ils contrôlent la qualité de l'exécution des travaux sur la base du plan de contrôle. (K3)</i></p> <p><i>Ils comparent systématiquement les délais impartis et l'avancement des travaux. (K4)</i></p>
B1.3	<p>ont une connaissance approfondie des instruments de controlling et de leur mise en œuvre. (K3)</p>
B2.2	<p>contrôlent la rentabilité des chantiers et réagissent en temps opportun.</p> <p><i>Ils établissent et analysent des comparaisons entre la rentabilité des processus de construction et la situation réelle. (K4)</i></p> <p><i>Ils en déduisent des mesures appropriées pour améliorer la rentabilité des processus de construction. (K4)</i></p> <p><i>Ils analysent le calcul des coûts et en déduisent des mesures axées sur les ressources. (K5)</i></p>
B2.5	<p>ont une connaissance de base de la comptabilité et des calculs des coûts (y compris le controlling et les régularisations).</p> <p><i>Ils établissent des régularisations de manière compréhensible en tenant compte des calculs des coûts. (K4)</i></p>
B2.7	<p>se concertent si besoin avec les collaborateurs, les supérieurs hiérarchiques et les personnes chargées du contrôle. (K3)</p>
B3.3	<p>contrôlent la rentabilité des chantiers sur la base de données issues de modèles numériques (BIM, etc.).</p> <p><i>Ils calculent le seuil de rentabilité à l'aide de modèles numériques. (K4)</i></p> <p><i>Ils simulent les processus de construction à l'aide de modèles et évaluent leur rentabilité pour l'avenir. (K5)</i></p>

7.2.2 Champ d'apprentissage 2 : contrôler les travaux d'exécution

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A8.10	<p>contrôlent l'exécution des travaux par les collaborateurs mandatés et prennent des mesures correctives en cas d'écarts.</p> <p><i>Ils établissent des plans de contrôle pour contrôler de manière ciblée la qualité d'exécution des travaux. (K3)</i></p>
B1.1	<p>surveillent l'exécution techniquement correcte et économiquement rentable des travaux et projets.</p> <p><i>Ils contrôlent l'exécution des travaux conformément aux spécifications. (K4)</i></p>
B1.2	<p>ont une connaissance approfondie des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés. (K2)</p>
B1.4	<p>veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation.</p> <p><i>Ils réfléchissent régulièrement à leur style de direction. (K5)</i></p>
B1.5	<p>s'engagent pour une intervention anticipative lorsque la situation l'exige. (K3)</p>
B1.6	<p>établissent le contact avec les partenaires contractuels et éclairent conjointement avec ceux-ci les questions et responsabilités non résolues. (K3)</p>
B1.7	<p>contrôlent l'exécution des travaux par les collaborateurs et prennent des mesures correctives en cas d'écarts.</p> <p><i>Ils contrôlent l'exécution des travaux conformément au plan de contrôle. (K3)</i></p>
B1.8	<p>contrôlent l'efficacité des mesures ordonnées et prennent d'autres mesures, le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique.</p> <p><i>Ils utilisent systématiquement la roue de Deming pour toutes les mesures prises. (K4)</i></p>
B2.10	<p>contrôlent les données et analyses destinées au suivi des prestations fournies en comparant les objectifs et les valeurs réelles et communiquent les écarts au supérieur hiérarchique. (K4)</p>
B2.11	<p>contrôlent si les suivis des prestations fournies sont conformes aux exigences et prennent des mesures correctives le cas échéant. (K4)</p>
B3.6	<p>analysent la plausibilité des données de modèles numériques (BIM, etc.) et prennent des mesures correctives le cas échéant. (K4)</p>

7.2.3 Champ d'apprentissage 3 : documenter les données d'exécution

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A8.3	<p>ont une connaissance approfondie des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés dans les projets de construction.</p> <p><i>Ils établissent des calculs ultérieurs de positions de prestations de manière compréhensible sur la base de documents internes. (K4)</i></p>
A8.4	<p>ont une connaissance approfondie de la réalisation de mesures et de décomptes.</p> <p><i>Ils établissent correctement les décomptes sur la base des prescriptions normatives. (K3)</i></p> <p><i>Ils vérifient la plausibilité des métrés générés à partir de modèles. (K4)</i></p>
B2.1	<p>procèdent au suivi des prestations fournies pour les projets de construction confiés.</p> <p><i>Ils établissent des métrés corrects. (K3)</i></p> <p><i>Ils établissent des rapports de régie corrects. (K3)</i></p>
B2.3	<p>ont une connaissance approfondie des conditions et des outils propres à l'entreprise nécessaires au suivi et au décompte des travaux.</p> <p><i>Ils appliquent systématiquement les rapports sur la base des directives QM. (K3)</i></p> <p><i>Ils consignent le contrôle de qualité dans le plan de contrôle. (K3)</i></p>
B2.4	<p>ont une connaissance pratique des principaux programmes de mesure. (K3)</p>
B2.6	<p>ont une connaissance pratique de la planification d'analyses périodiques pour le suivi des prestations fournies.</p> <p><i>Ils procèdent aux métrés conformément aux prescriptions normatives. (K3)</i></p>
B2.8	<p>s'engagent proactivement pour obtenir les données et informations nécessaires au suivi des prestations fournies. (K3)</p>
B2.9	<p>veillent à une démarche systématique et respectent les délais lors de l'établissement et de la remise du suivi des prestations fournies. (K3)</p>
B3.1	<p>établissent la documentation des prestations pour les projets de construction confiés à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). (K3)</p>
B3.2	<p>documentent si nécessaire les matériaux utilisés dans un plan cadastral numérique afin de faciliter leur réutilisation future. (K3)</p>
B3.4	<p>ont une connaissance approfondie de l'établissement des suivis des prestations fournies.</p> <p><i>Ils établissent le dossier des prestations selon les prescriptions normatives. (K3)</i></p>
B3.5	<p>ont des connaissances pratiques en matière d'utilisation des instruments et outils numériques (p. ex. BIM).</p> <p><i>Ils évaluent les documentations des prestations à l'aide d'outils numériques. (K3)</i></p> <p><i>Ils prennent des photos à l'aide de scanners et de drones et les évaluent. (K4)</i></p>

8 Module 5 : module principal « Interaction au sein de l'équipe et avec des tiers »

8.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Interaction au sein de l'équipe et avec des tiers »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
c.1	<p>Mettre en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux mettent en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication</p> <p>Ils se forgent une vue d'ensemble des concepts applicables à la gestion de l'information et du savoir et à la communication ainsi que de leurs interlocuteurs internes dans le cadre du projet de construction et de leurs compétences (financières, etc.).</p> <p>Ils mettent en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication dans leur domaine de compétences. Ils coordonnent et optimisent les processus de travail avec tous les services internes.</p> <p>Ils communiquent avec tous les collaborateurs en tenant compte de la personne et de la situation et collaborent avec les cadres, les collègues et les supérieurs hiérarchiques en lien avec eux.</p> <p>Ils analysent régulièrement le flux d'informations au sein de leur entreprise et du projet de construction ainsi que les concepts de communication et la gestion interne des connaissances, et informent la direction de l'entreprise des possibilités d'optimisation.</p>
c.3	<p>Communiquer de manière appropriée avec les parties prenantes externes et optimiser la coopération au sein des projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux se forgent une vue d'ensemble de leurs interlocuteurs externes dans le cadre du projet de construction et de leurs compétences (p. ex. financières, etc.).</p> <p>L'une de leurs principales missions de communication se déroule auprès des représentants du maître d'ouvrage (p. ex. architectes, ingénieurs). Ils s'informent auprès du conducteur de travaux sur les intérêts, les préoccupations et les besoins des parties prenantes externes participant à la construction (p. ex. autres artisans, représentants du maître d'ouvrage).</p> <p>En fonction de leur interlocuteur, ils choisissent des moyens de communication appropriés (p. ex. réunir des informations, les confronter à des contre-arguments).</p> <p>Ils participent aux réunions de chantier et y représentent les intérêts de l'entreprise. Ils coordonnent et optimisent les processus de travail sur les chantiers avec l'ensemble des parties prenantes externes participant à la construction et mettent en place les conditions nécessaires à cela (délais, technique, outils, organisation du travail, etc.). Ils transmettent aux services concernés les informations pertinentes.</p> <p>Ils s'assurent du bon fonctionnement de la coopération avec les parties prenantes externes sur le chantier.</p>
c.4	<p>Conseiller et accompagner les clients et les autres parties prenantes tout au long de l'exécution du mandat</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux orientent, conseillent et accompagnent les clients avant, pendant et après l'exécution du mandat. Ils épaulent les planificateurs, les maîtres d'ouvrage et les autres parties prenantes dans les questions liées aux coûts et éventuellement dans les questions techniques portant sur l'exécution du contrat. En cas de besoin, ils renvoient les clients vers des spécialistes.</p> <p>Ils définissent leurs compétences et les limites correspondantes en termes de prestation, de processus, de coûts / dépenses supplémentaires, en s'appuyant sur les consignes et les outils internes, les valeurs tirées de l'expérience ou la concertation avec le supérieur hiérarchique.</p> <p>Si nécessaire, ils font appel à des collaborateurs et des techniciens, ainsi qu'à des spécialistes après consultation du supérieur hiérarchique. Ils présentent aux clients les différentes variantes, les expliquent et</p>

répondent aux questions. Dans le cadre des projets de construction en cours, les conductrices et conducteurs de travaux répondent aux questions relatives à l'exécution des travaux qui sortent du domaine de compétences de la personne responsable (p. ex. contremaître). Ils assurent le contact régulier avec les maîtres d'ouvrage. Ils répondent aux besoins de clarification et présentent des amorces de solutions ou des améliorations.

Ils vérifient régulièrement les prestations à fournir sur la base des exigences définies (plans de construction, bases de construction, contrat d'entreprise). Ils demandent régulièrement aux clients s'ils comprennent le déroulement des travaux et s'ils sont satisfaits de leur état d'avancement. Ils analysent les réactions des clients et les transmettent aux spécialistes concernés le cas échéant. Si besoin, ils consultent le supérieur hiérarchique.

c.5 Identifier les conflits internes, les aborder de manière constructive et procéder aux interventions nécessaires

Conducteurs de travaux sont attentifs aux signes permettant d'identifier les conflits éventuels. Ils identifient en amont les conflits d'intérêts avec les parties prenantes externes et les représentants du maître d'ouvrage et réagissent en conséquence.

Ils cherchent, lorsque cela est nécessaire, à discuter avec les parties concernées afin de clarifier ou de résoudre une situation conflictuelle et s'y préparent. Si une intervention doit avoir lieu dans une situation conflictuelle, ils planifient un entretien personnel et réfléchissent aux arguments. Ils mènent la discussion, exhortent les parties au conflit à exposer leurs revendications et décident de la suite à donner. Ils font éventuellement appel au soutien du supérieur hiérarchique ou lui confient le cas.

Ils évaluent ensuite si le conflit a pu être réglé et s'il est possible de poursuivre la collaboration. Si ce n'est pas le cas, ils réfléchissent à d'autres mesures (nouvel entretien, vérification de la situation personnelle des personnes impliquées, etc.) et les mettent en œuvre. Ils font éventuellement appel à leur supérieur hiérarchique.

Les conductrices et conducteurs de travaux analysent leur comportement dans un conflit et réagissent en conséquence.

c.6 Négocier avec les fournisseurs et les sous-traitants conformément aux directives

Les conductrices et conducteurs de travaux mènent les négociations avec les fournisseurs et les sous-traitants conformément aux directives, et ce, dans le cadre de leurs compétences au sein du projet de construction confié.

Ils s'appuient sur les directives et les consignes, voire s'adressent directement au supérieur hiérarchique pour s'informer sur les compétences, les exigences et les conditions-cadres pour les négociations.

Ils planifient les négociations, le cas échéant en concertation avec leurs cadres ou les autres services compétents. Dans ce contexte, ils prennent en compte les impératifs liés aux calculs, les exigences propres à l'objet, etc.

Les conductrices et conducteurs de travaux conduisent les négociations jusqu'à leur conclusion. Si nécessaire, ils consultent le supérieur hiérarchique ou les autres services compétents. Ils consignent l'issue de la négociation et le transmettent à la personne responsable (p. ex. contremaître, supérieur).

À la fin d'une négociation, ils évaluent le déroulement et le résultat des négociations (en particulier les résultats des négociations réussies, les raisons justifiant d'éventuelles différences au niveau des résultats, leur propre comportement, etc.) et ils en tirent les conclusions ou les conséquences (p. ex. changement de fournisseur, etc.) pour les futures négociations.

8.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Interaction au sein de l'équipe et avec des tiers est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : conseiller les groupes d'intérêt	C3 / C4
CA 2 : savoir mener des négociations	C6
CA 3 : coordonner les processus de travail	C3 / C4
CA 4 : mener des entretiens pour désamorcer les conflits	C5
CA 5 : transmettre les informations au sein de l'équipe	C1 / C3

8.2.1 Champ d'apprentissage 1: conseiller les groupes d'intérêt

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C3.1	assurent la communication avec les parties prenantes externes dans le cadre du projet de construction confié.
	<i>Ils informent les parties concernées par les travaux de construction des éventuelles émissions. (K3)</i>
	<i>Ils documentent le déroulement des travaux prévu et informent soigneusement les représentants du maître d'ouvrage. (K3)</i>
	<i>Ils analysent les documents et signalent les éventuelles imprécisions aux représentants du maître d'ouvrage. (K4)</i>
C3.6	ont une connaissance pratique de la planification systématique de réunions ainsi que de leur coordination et documentation.
	<i>Ils vérifient que les procès-verbaux de réunion sont complets. (K3)</i>
	<i>Ils préparent les réunions de manière ciblée. (K4)</i>
C3.7	s'engagent, lors des réunions de chantier avec des représentants externes, en faveur des intérêts de leur entreprise. (K3)
C3.9	veillent toujours à préparer l'infrastructure, les instruments et les moyens auxiliaires afin d'assurer un déroulement sans problème de la réunion.
	<i>Ils veillent à ce que des salles de réunion adéquates soient disponibles. (K3)</i>

C4.1	conseillent et accompagnent les clients et les autres parties prenantes tout au long de l'exécution du mandat. (K3)
C4.3	ont une connaissance pratique des méthodes de conseil et de vente axées sur le client. <i>Ils documentent soigneusement les entretiens de conseil et les conclusions de vente. (K3)</i>
C4.4	ont une connaissance approfondie de l'analyse des besoins. <i>Ils procèdent à une analyse des groupes d'intérêt en fonction des groupes cibles. (K4)</i>
C4.6	ont une connaissance approfondie des prestations demandées au contrat d'entreprise <i>Ils analysent les contrats d'entreprise sur la base des prestations convenues. (K4)</i> <i>Ils déduisent des résultats de l'analyse les mesures appropriées. (K5)</i>
C4.7	impliquent, si nécessaire, des spécialistes internes et externes dans le processus de conseil, le cas échéant après concertation avec le supérieur hiérarchique. <i>Ils organisent en temps utile des entretiens de conseil avec des spécialistes externes. (K3)</i>
C4.8	répondent aux questions relatives à l'exécution des travaux qui sortent du domaine de compétences du contremaître ou chef d'équipe responsable. (K3)
C4.10	s'engagent pour une communication sincère. <i>Ils créent une culture de réunion ouverte et responsable. (K3)</i>
C4.11	donnent une impression de motivation aux clients et ont une approche axée sur les objectifs et la recherche de solutions. <i>Ils communiquent des propositions d'amélioration concernant le déroulement des travaux ou les matériaux utilisés de manière adaptée. (K4)</i>
C4.12	analysent les prescriptions, directives et valeurs empiriques spécifiques à l'entreprise afin d'en déduire des mesures de conseil appropriées. <i>Ils intègrent de manière compréhensible des considérations d'ordre économique. (K4)</i>
C4.14	analysent les réactions des clients et réclamations pour défauts et en déduisent systématiquement des conséquences. <i>Ils évaluent en permanence la satisfaction de la clientèle. (K3)</i> <i>Ils comparent les exigences résultant de réclamations avec les normes de qualité convenues. (K4)</i>

8.2.2 Champ d'apprentissage 2 : savoir mener des négociations

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C1.6	mènent les négociations avec les fournisseurs et les sous-traitants de manière autonome ou en collaboration avec les autres services compétents dans le cadre du projet de construction confié. <i>Ils établissent des comparaisons d'offres compréhensibles. (K3)</i> <i>Ils préparent les bases décisionnelles de manière compréhensible. (K3)</i>
C6.2	consignent le résultat des négociations. <i>Ils rédigent des contrats de sous-traitance complets. (K3)</i> <i>Ils documentent les commandes de ressources. (K3)</i>
C6.4	ont une connaissance approfondie des prescriptions et directives internes relatives aux négociations avec les fournisseurs et sous-traitants. <i>Ils établissent des listes de matériel en fonction des bases de calcul. (K3)</i> <i>Ils planifient la logistique du chantier et la livraison des matériaux de construction dans les délais. (K3)</i> <i>Ils évaluent les matériaux de construction alternatifs dans une perspective d'avenir. (K4)</i> <i>Ils vérifient que les planifications d'exécution répondent aux exigences normatives. (K4)</i>
C6.5	ont une connaissance approfondie des fournisseurs et sous-traitants adéquats pour externaliser des travaux. <i>Ils demandent des références au fur et à mesure. (K3)</i>
C6.6	ont une connaissance approfondie des techniques de négociation. <i>Ils négocient les conditions et les délais avec les fournisseurs et les sous-traitants. (K4)</i>
C6.7	veillent toujours à négocier diplomatiquement pour obtenir une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties impliquées. <i>En faisant preuve de diplomatie, ils créent les bases de partenariats durables. (K5)</i>
C6.8	donnent une impression de sincérité et de respect de l'éthique dans les situations de négociation. (K3)
C6.9	impliquent les supérieurs et les cadres dans le processus de négociation. (K3)
C6.10	analysent dès un stade précoce les principaux paramètres de la situation de négociation et en déduisent des mesures adéquates pour mener les négociations. <i>Ils planifient les délais de livraison à l'aide des listes de matériel. (K4)</i> <i>Ils déterminent le moment de la commande en fonction de la situation. (K3)</i>
C6.11	tirent des enseignements du déroulement et du résultat des négociations et en déduisent des conséquences. (K4)

8.2.3 Champ d'apprentissage 3 : coordonner les processus de travail

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C3.2	coordonnent et optimisent les processus de travail avec les parties prenantes externes. <i> Ils élaborent des programmes de déroulement des travaux et coordonnent l'intervention des sous-traitants en tenant compte des ressources. (K3)</i> <i> Ils établissent des plans de livraison adaptés à la situation. (K3)</i>
C3.3	ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le projet de construction. <i> Ils simulent des processus de construction complexes dans une perspective d'avenir. (K4)</i> <i> Ils optimisent en permanence les processus de construction. (K5)</i>
C3.5	ont une connaissance de base des parties prenantes externes, de leurs compétences, intérêts et revendications. <i> Ils établissent des listes contenant les principales informations sur les parties prenantes externes. (K2)</i>
C3.10	vérifient les processus de travail avec les parties prenantes externes et en déduisent des mesures d'optimisation. <i> Ils surveillent et documentent soigneusement les processus de travail des sous-traitants. (K3)</i> <i> Ils analysent et documentent les répercussions sur leurs propres processus de construction. (K4)</i>
C4.2	ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le projet de construction. (K3)
C4.13	contrôlent en permanence si les prestations à fournir sont conformes aux exigences et prennent des mesures correctives le cas échéant. <i> Ils effectuent un controlling des prestations fournies. (K4)</i> <i> Ils comparent soigneusement les quantités et ressources prévues avec les quantités et ressources réelles. (K4)</i>

8.2.4 Champ d'apprentissage 4 : mener des entretiens pour désamorcer les conflits

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C5.1	interviennent en cas de conflits internes et externes. (K3)
C5.2	mènent des entretiens avec les parties au conflit. <i>Ils désamorcent immédiatement les situations conflictuelles qui perturbent le déroulement des travaux. (K5)</i>
C5.3	essayent d'éviter les conflits de manière proactive et prennent les mesures nécessaires en temps utile. <i>Ils évaluent les conséquences des conflits qui prennent de l'ampleur. (K4)</i>
C5.7	interviennent à un stade précoce et s'adressent aux parties au conflit. (K3)
C5.8	consultent les services supérieurs responsables en cas de situations conflictuelles. (K3) <i>Ils s'adressent en temps utile aux services appropriés pour favoriser le désamorcement. (K3)</i>
C5.9	analysent régulièrement les situations conflictuelles et prennent, si nécessaire, des mesures correctives, le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique. (K4)
C5.10	analysent leur comportement dans un conflit et réagissent en conséquence. (K4)

8.2.5 Champ d'apprentissage 5 : transmettre les informations au sein de l'équipe

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C1.1	mettent en œuvre les concepts pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication dans leur domaine de compétences. <i>Ils gèrent consciencieusement les connaissances dans leur domaine de compétence. (K3)</i> <i>Ils utilisent les canaux d'information de manière correcte et efficace. (K3)</i>
C1.2	ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le projet de construction. <i>Ils rassemblent des informations issues de simulations de processus de construction et les transmettent aux tiers concernés. (K3)</i>
C1.3	ont une connaissance pratique de la gestion du savoir et de l'information. <i>Ils définissent le contenu et la procédure de communication et transmettent les informations. (K3)</i>
C1.4	ont une connaissance de base des structures et compétences internes en ce qui concerne la gestion du savoir et de l'information. (K2)

C1.7	<p>veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation.</p> <p><i>Ils analysent régulièrement leur comportement vis-à-vis des différentes parties prenantes. (K4)</i></p>
C1.8	<p>collaborent étroitement avec leurs cadres et supérieurs hiérarchiques.</p> <p><i>Ils dirigent les réunions d'équipe sous leur propre responsabilité. (K3)</i></p> <p><i>Ils organisent régulièrement des réunions de « team building ». (K3)</i></p>
C1.9	<p>tirent systématiquement et régulièrement des enseignements du flux d'information dans l'entreprise et en déduisent des mesures d'optimisation en concertation avec leur supérieur hiérarchique.</p> <p><i>Ils appliquent systématiquement la roue de Deming (plan-do-check-act). (K5)</i></p>
C3.4	<p>ont une connaissance pratique du concept d'information et de communication de l'entreprise.</p> <p><i>Ils préparent la communication et communiquent vers l'extérieur, conformément à leur rôle, au sein du domaine de compétences défini. (K3)</i></p>
C3.8	<p>contribuent à un flux d'informations transparent.</p> <p><i>Ils évaluent les informations sur la base du contenu. (K4)</i></p>

9 Module 6 : module principal « Gestion du personnel »

9.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Gestion du personnel »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
a.6	<p>Conduire l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux initient, en collaboration avec les personnes responsables, l'ouverture, l'installation et la sécurisation des chantiers dans leur domaine de compétences. Ils ont recours aux plans, aux documents, etc. pour s'informer sur les conditions-cadres des chantiers, les caractéristiques concrètes du lieu (géographiques, géologiques, ...), les dispositions légales et les normes, le contrat d'entreprise (y compris les exigences relatives à la sécurité au travail et à l'environnement) et le cahier des charges. Ils visitent le site du chantier avec les personnes responsables et se forgent une vue d'ensemble. Ils étudient le contrat d'entreprise pour identifier les ressources nécessaires. Ils procèdent aux clarifications éventuelles avec les autres entreprises de construction ou artisans participant au projet de construction.</p> <p>Ils prennent en compte les conditions-cadres pour planifier l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation des chantiers avec l'appui du supérieur hiérarchique. Ils consignent les éventuelles modifications dans les plans d'installation. Ils vérifient avec la personne responsable les plans d'installation finalisés et les font valider, le cas échéant, par les services responsables (en interne ou en externe). Ils s'appuient sur les clarifications et les plans d'installation validés pour attribuer à la personne responsable le mandat d'installation et de sécurisation du chantier. Ils informent les voisins des émissions auxquelles ils doivent s'attendre et font appel à leur compréhension.</p> <p>Après l'achèvement des installations, ils vérifient la bonne application de toutes les prescriptions (sécurité au travail et protection de la santé, normes, lois) et, en présence de défauts, impartissent un délai pour la rectification. Dans certains cas spécifiques, ils dispensent les formations des collaborateurs (p. ex. protection des eaux, instructions).</p> <p>Ils contrôlent la rentabilité et la performance des installations de chantier et assurent la sécurité au travail. En cas de défauts, ils prennent sans tarder des mesures correctives.</p>
c.2	<p>Favoriser l'esprit d'équipe</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux agissent en équipe en adoptant une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique.</p> <p>Ils respectent les manières et les règles de comportement spécifiques à l'entreprise et les appliquent dans leur travail (p. ex. proposer du soutien et de l'aide, concertation et coordination ciblées, utiliser un langage approprié, intervention en cas d'échec, fêter ensemble les succès, respecter les accords, etc.).</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux favorisent l'esprit d'équipe de manière proactive et adaptée à la situation. Ils entretiennent le contact avec leurs collaborateurs. Ils sont attentifs aux problèmes de leurs collaborateurs et les aident à trouver une solution constructive.</p> <p>Sur la base des réactions des collaborateurs, les conductrices et conducteurs de travaux vérifient s'ils appliquent en général les manières et les règles de comportement. Si ce n'est pas le cas, ils prennent la résolution de modifier à l'avenir leur comportement. En cas de besoin, ils s'adressent à leurs collaborateurs afin de clarifier les questions en suspens.</p>
d.1	<p>Instruire et motiver les responsables de chantiers et les collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés</p> <p>Dans le cadre de leur fonction, les conductrices et conducteurs de travaux dirigent les cadres et les collaborateurs en leur qualité de supérieur hiérarchique. Ils instruisent et motivent les responsables de chantiers et encouragent la collaboration entre les collaborateurs placés sous leur responsabilité à travers des activités ad hoc.</p>

Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les cadres et les collaborateurs par le biais des documents internes à l'entreprise ou des entretiens individuels (p. ex. sur leur environnement social, leur nationalité, leurs besoins et leurs attentes). Ils récapitulent, à partir des plans et des documents de construction, quelles instructions ils doivent donner aux responsables dans le cadre d'un mandat. Ils informent et instruisent les responsables de chantier, en fonction de l'objet, des délais, du personnel, des dispositions particulières, des responsabilités et du déroulement du projet de construction, etc. Ils élaborent avec les responsables de chantier des objectifs réalistes et aident les cadres à les atteindre. Ils mettent en œuvre des mesures et des actions pour motiver les collaborateurs. Ils vérifient, directement ou après concertation des cadres, l'état des travaux sur les chantiers qui leur sont confiés, et se préoccupent régulièrement du bien-être des collaborateurs.

d.2 Soutenir la formation initiale et continue des collaborateurs

Afin d'assurer l'existence de compétences techniques dans l'entreprise, ou à titre de reconnaissance et de motivation pour les collaborateurs, les conductrices et conducteurs de travaux désignent des candidats potentiels pour les mesures de formation continue et de développement. Ils proposent au supérieur hiérarchique des candidats pour la formation de base et continue.

Ils s'informent auprès de leurs cadres des candidats potentiels. Ils transmettent au supérieur hiérarchique des propositions de candidats et de formations, puis en discutent (entretiens de développement).

Ils mènent les entretiens avec les collaborateurs et proposent des possibilités de formation continue pour les collaborateurs auprès de la direction de l'entreprise.

Les conductrices et conducteurs de travaux reçoivent les retours des chargés de la sécurité et évaluent les besoins en formation des collaborateurs.

d.3 Assurer la formation et l'accompagnement des apprentis sur le chantier

Les conductrices et conducteurs de travaux assurent le cas échéant la fonction de responsable de la formation. Ils établissent le plan de formation de l'entreprise, accompagnent et soutiennent les apprentis et embauchent ces derniers sur les chantiers.

Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les exigences en matière de formation dans l'entreprise en s'appuyant sur les objectifs définis par le plan de formation et sur les documents internes. À l'aide des bulletins semestriels, des retours des collaborateurs et des entretiens directs avec les apprentis, ils dressent un état des lieux de la formation. Ils appréhendent ainsi leurs objectifs, leurs forces et leurs faiblesses, leurs besoins et leurs attentes, et les consignent avec l'apprenti dans le rapport de formation. Ils se basent sur les exigences pour élaborer la formation dans l'entreprise en concertation avec le supérieur hiérarchique et pour établir le plan de formation. Ils assurent l'instruction des collaborateurs qui accompagnent et soutiennent les apprentis sur le lieu de travail. Ils informent la personne responsable (p. ex. le contremaître) des apprentis à engager.

Ils prennent le temps de répondre aux demandes et besoins des apprentis, répondent à leurs questions techniques et pratiques, et vérifient leur documentation d'apprentissage. Ils leur garantissent le temps nécessaire pour développer leurs capacités et ils les motivent. Ils établissent régulièrement le rapport de formation à l'aide des instruments imposés ou de deux utilisés au sein de l'entreprise, et mobilisent pour cela toute l'attention nécessaire.

Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent régulièrement les progrès dans l'apprentissage à partir des directives, et discutent du travail fourni avec l'apprenti en personne. Si nécessaire, ils introduisent des mesures de soutien complémentaires pour les apprentis. Ils vérifient régulièrement le plan de formation de l'entreprise en collaboration avec le supérieur hiérarchique en se basant sur les expériences et initient des ajustements et des améliorations.

d.4 Soutenir le recrutement des collaborateurs

Les conductrices et conducteurs de travaux identifient les besoins en personnel supplémentaires et aident les supérieurs hiérarchiques et les services compétents dans le recrutement de nouveaux collaborateurs. Ils s'informent sur les effectifs et sur la charge de travail auprès des collaborateurs. S'il y a besoin de main-d'œuvre supplémentaire, ils s'informent du profil et des activités du personnel recherché. En cas de besoin, ils consultent leurs collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques.

d.5 Mener les entretiens avec les collaborateurs et fixer les objectifs de développement

Les conductrices et conducteurs de travaux sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs et mènent régulièrement des entretiens avec eux (p. ex. sur les qualifications, les conventions d'objectifs) et définissent avec eux les objectifs de développement individuels réalistes. Ils gèrent les demandes de congés, les absences et assurent le lien entre le service des ressources humaines et les collaborateurs. Ils organisent des activités communes avec leur équipe. Lors des entretiens d'évaluation, ils portent leur attention sur les signes de surcharge, de surmenage et de fatigue et en parlent si nécessaire. Lors des entretiens avec leurs cadres et avec ceux de leurs supérieurs, ils analysent leur façon de procéder et leur comportement en équipe. Sur cette base, ils optimisent le cas échéant le comportement et la procédure concernant la gestion du personnel.

9.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Gestion du personnel est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : mener les entretiens avec les collaborateurs	D1 / D2 / D5
CA 2 : donner des instructions aux différents groupes d'intérêt	A6 / D1
CA 3 : accompagner les apprentis	D3
CA 4 : favoriser la collaboration	C2 / D1 / D4 / D5
CA 5 : encourager la formation initiale et continue des collaborateurs et des apprentis	D2 / D3
CA 6 : mettre en œuvre le processus de recrutement	D4

9.2.1 Champ d'apprentissage 1 : mener les entretiens avec les collaborateurs

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
D1.2	ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs collaborateurs. (K2)
D2.4	ont une connaissance approfondie des techniques d'entretien dans les entretiens de développement, y compris les bases juridiques. <i>Vous utilisez correctement les formulaires d'entretien préparés. (K3)</i> <i>Ils posent des questions ouvertes appropriées. (K3)</i>
D5.1	mènent régulièrement des entretiens avec les collaborateurs. <i>Ils planifient les ressources pour les entretiens d'évaluation. (K3)</i>
D5.2	définissent des objectifs de développement individuels avec le collaborateur. (K3)
D5.3	ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs collaborateurs. (K2)
D5.4	s'intéressent à leurs collaborateurs. <i>Ils s'informent sur les intérêts des collaborateurs. (K3)</i>
D5.5	sont attentifs aux signes de surcharge, de surmenage ou de fatigue de leurs collaborateurs. <i>Ils identifient et décrivent les signes de surcharge et de surmenage des collaborateurs. (K3)</i> <i>Ils prennent d'éventuelles mesures pour alléger la charge de travail. (K4)</i>
D5.8	communiquent de façon ouverte et transparente. (K3)

9.2.2 Champ d'apprentissage 2 : donner des instructions aux différents groupes d'intérêt

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A6.7	ont une connaissance approfondie de l'instruction et de la conduite des collaborateurs. <i>Ils donnent des instructions de travail claires et complètes. (K3)</i>
A9.6	ont une connaissance approfondie de l'instruction et de la conduite des collaborateurs. <i>Ils vérifient immédiatement si les instructions de travail ont été comprises. (K3)</i>
D1.3	ont une connaissance approfondie des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs. <i>Ils appliquent des techniques de motivation adaptées aux différents groupes d'intérêt. (K3)</i>

D1.4	disposent de compétences leur permettant une répartition systématique et intégrale des tâches. (K3)
D1.5	disposent de compétences leur permettant d'instruire, de conduire et de former les collaborateurs en se fondant sur la pratique et l'objet. <i>Ils planifient de brèves formations judicieuses pour leurs collaborateurs. (K4)</i>
D1.6	veillent à un style de conduite cohérent, équitable et adapté à la situation. (K4)
D1.7	ont le don de motiver leurs collaborateurs. <i>Ils communiquent d'égal à égal avec les collaborateurs. (K3)</i> <i>Ils donnent des retours valorisants pour motiver au travail. (K3)</i>
D1.9	évaluent de manière réaliste les objectifs, l'avancement des travaux et le climat de travail sur les chantiers en concertation avec les cadres et en déduisent des mesures correctives. <i>Ils établissent des objectifs de performance réalistes sur la base du calcul des coûts de travail. (K4)</i>

9.2.3 Champ d'apprentissage 3 : accompagner les apprentis

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
D3.3	établissent le plan de formation de l'entreprise à l'intention des apprentis. <i>Ils se basent sur l'ordonnance sur la formation et le plan de formation. (K2)</i>
D3.4	ont une connaissance approfondie des prescriptions réglant la formation des apprentis en entreprise ainsi que des plans de formation des apprentis. <i>Ils établissent la planification des interventions sur la base du plan de formation. (K3)</i>
D3.7	s'engagent pour l'instruction des collaborateurs en ce qui concerne la manière de traiter les apprentis, leurs besoins et exigences individuels. <i>Ils surveillent les rapports entre le contremaître / le chef d'équipe et les apprentis. (K3)</i> <i>Ils forment les supérieurs hiérarchiques des apprentis à la bonne gestion des apprentis. (K4)</i>
D3.8	sont un partenaire compétent et compréhensif pour les demandes et besoins des apprentis et répondent à leurs questions. <i>Ils proposent des canaux dans lesquels les apprenants peuvent poser leurs questions. (K3)</i>

9.2.4 Champ d'apprentissage 4 : favoriser la collaboration

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
C2.1	agissent en équipe avec une compétence technique, une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique. <i> Ils organisent de manière proactive des manifestations de « team building ». (K3)</i>
C2.2	encouragent la culture d'équipe de manière proactive et adaptée à la situation. <i> Ils délèguent les tâches de manière judicieuse et adaptée à la situation. (K3)</i>
C2.4	ont une connaissance pratique du développement d'équipe et de la promotion de la collaboration. (K3)
C2.5	promeuvent la collaboration au sein de l'équipe. <i> Ils planifient les ressources avec des équipes bien rodées. (K3)</i>
D1.1	dirigent, instruisent et motivent les responsables de chantier et collaborateurs dans le cadre des projets de construction confiés <i> Ils mènent des discussions motivantes favorisant l'esprit d'équipe. (K3)</i>
D4.5	ont une connaissance approfondie des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs. <i> Ils récompensent les prestations extraordinaires en conséquence. (K3)</i>
D4.7	veillent toujours à une planification des ressources humaines axée sur les objectifs et les besoins. (K4)
D4.8	consultent, si nécessaire, les collaborateurs et les supérieurs hiérarchiques. (K3)
D5.6	s'engagent pour l'équité, l'ouverture d'esprit et la flexibilité. (K3)
D5.7	s'engagent pour la collaboration en équipe. (K3)
D5.9	participent à l'organisation d'activités sociales. (K3)
D5.10	tirent des enseignements de leur méthode et de leur comportement au sein des équipes et en tirent des conséquences. <i> Ils demandent de manière proactive aux collaborateurs un feed-back sur l'équipe. (K3)</i>

9.2.5 Champ d'apprentissage 5 : encourager la formation de base et continue des collaborateurs et des apprentis

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
D2.1	soutiennent la formation initiale et continue des collaborateurs. <i> Ils élaborent des plans de formation pour le développement des collaborateurs. (K4)</i>
D2.2	proposent au supérieur hiérarchique des candidats pour la formation continue. <i> Ils tirent des entretiens d'évaluation des conclusions pour la formation continue des collaborateurs. (K4)</i>
D2.3	ont une connaissance approfondie des mesures de promotion de la formation initiale et continue dans le secteur de la construction. (K2)
D2.5	ont une connaissance approfondie de l'identification des compétences opérationnelles nouvelles ou supplémentaires requises chez les collaborateurs et les cadres du secteur de la construction. (K4)
D2.6	s'engagent auprès de la direction pour qu'elle accorde des possibilités de formation continue à leurs collaborateurs. <i> Ils établissent des demandes de budget pour le développement des collaborateurs. (K3)</i>
D2.7	contrôlent, le cas échéant, du point de vue de l'entreprise les mesures de formation initiale et continue pour les collaborateurs en concertation avec les cadres compétents et prennent, le cas échéant, des mesures correctives. <i> Ils élaborent des plans de formation et de formation continue pour le domaine responsable. (K3)</i>
D2.8	analysent les retours du chargé de la sécurité et en déduisent des mesures de formation relatives à la sécurité destinées aux collaborateurs. <i> Ils développent des formations internes à la sécurité. (K4)</i>
D3.1	se tiennent à disposition pour des mandats de formation et de recrutement d'apprentis,
D3.2	organisent la formation des apprentis en qualité de responsables de la formation. <i> Ils surveillent les documentations d'apprentissage des apprentis. (K3)</i> <i> Ils ordonnent des cours de rattrapage. (K3)</i>
D3.5	ont une connaissance approfondie des instruments d'évaluation du niveau de formation. <i> Ils mettent à jour les attestations de formation. (K3)</i>
D3.6	montrent le plaisir et la motivation que leur procurent la formation et le contact avec les apprentis. (K2)

D3.9	évaluent de manière réaliste le niveau de formation et de développement des apprentis lors d'entretiens réguliers et à l'aide d'autres instruments d'évaluation des compétences (p. ex. dossier d'enseignement et d'apprentissage) et consignent systématiquement les résultats dans le rapport de formation. (K4)
D3.10	analysent régulièrement les compétences exigées des apprentis et en déduisent, en concertation avec le supérieur hiérarchique, des mesures pour l'aménagement de la formation en entreprise. (K4)
<i>Ils mènent régulièrement des entretiens sur le niveau de formation. (K3)</i>	

9.2.6 Champ d'apprentissage 6 : mettre en œuvre le processus de recrutement

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
D4.1	soutiennent les supérieurs et services compétentes pour le recrutement de nouveaux collaborateurs en fonction des besoins supplémentaires en personnel.
<i>Ils organisent une présence lors de salons des métiers et de manifestations publicitaires. (K3)</i>	
D4.2	ont une connaissance approfondie des méthodes de recrutement du personnel y compris des directives juridiques et organisationnelles.
<i>Ils mènent des entretiens d'embauche conformément au guide. (K3)</i>	
<i>Ils préparent les contrats d'apprentissage. (K3)</i>	
D4.3	ont une connaissance approfondie des effectifs et de la charge de travail des collaborateurs.
<i>Ils planifient les ressources de l'entreprise de manière prévoyante. (K4)</i>	
D4.4	ont une connaissance approfondie du profil du personnel recherché.
<i>Ils établissent un profil de poste. (K3)</i>	
D4.6	s'investissent avec joie et motivation lors du recrutement de nouveaux collaborateurs. (K2)
D4.9	contrôlent systématiquement les besoins en main-d'œuvre et en déduisent les conséquences relatives au recrutement de nouveaux collaborateurs.
<i>Ils contrôlent la planification des ressources de l'entreprise. (K4)</i>	

10 Module 7 : module principal « Acquisition et activités de marketing »

10.1 Aperçu des compétences opérationnelles du module « Acquisition et activités de marketing »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
a.4	<p>Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour les projets de construction confiés et organiser leur mise à disposition</p> <p>Les conducteurs de travaux établissent des plans et concepts d'installation ainsi que des concepts logistiques pour l'objet de construction. Les conductrices et conducteurs de travaux estiment le matériel d'exploitation et de construction nécessaire pour les projets de construction confiés, en s'appuyant sur les plans de construction, les documents de construction, les spécifications, les caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques) et des ressources internes à l'entreprise.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'appuient sur les plans et les autres documents, ainsi que sur leurs éventuelles questions aux parties prenantes (p. ex. donneur d'ordre) pour définir les spécifications ainsi que les caractéristiques, la qualité et l'apparence du matériel de construction à utiliser. Ils s'informent sur les phases et les étapes des travaux et réfléchissent aux matériaux dont ils ont besoin, où et quand. Ils s'informent auprès des fournisseurs de la disponibilité et des délais de livraison.</p> <p>Si nécessaire, ils s'informent sur des produits alternatifs potentiels et élaborent des variantes pour leur utilisation. Ils clarifient celles-ci en interne ainsi qu'avec les représentants du maître d'ouvrage et sélectionnent une démarche alternative conformément aux concertations. Ils se renseignent auprès du supérieur ou des services internes compétents sur les conditions de livraison du matériel de l'entreprise et les quantités de matériaux de construction requises.</p> <p>Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable de l'inventaire d'exploitation et du matériel de construction en tenant compte des conditions du projet et établissent les bordereaux de quantités.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux réalisent des achats en concertation avec le supérieur hiérarchique. Ils dressent une liste de référence informant les contremaîtres et les chefs d'équipe des lieux et des personnes auprès desquels se procurer le matériel d'exploitation et de construction. En amont, ils clarifient les conditions en collaboration avec les services compétents et les transmettent avec la liste de référence aux surveillants. Ils définissent avec le surveillant les personnes responsables des commandes, conformément aux compétences opérationnelles. Ils se tiennent à la disposition des surveillants en cas de question (p. ex. au sujet de la liste de référence établie par leurs soins).</p> <p>Ils vérifient si les délais de livraison convenus sont respectés. Si ce n'est pas le cas, ils se renseignent auprès du fournisseur sur les raisons et en informent, si nécessaire, le supérieur. Ils contrôlent la qualité et la quantité des biens commandés ou transfèrent la tâche au collaborateur correspondant.</p> <p>Ils analysent la collaboration avec les fournisseurs et proposent, le cas échéant, des améliorations au supérieur.</p>
e.1	<p>Entretenir et développer les réseaux à l'échelle de la branche</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux développent et entretiennent activement leur réseau via l'échange d'expérience avec les maîtres d'ouvrage, les planificateurs et les fournisseurs.</p> <p>Ils réfléchissent à l'état actuel de leur réseau (privé et professionnel) et se demandent quelle utilité professionnelle ils en retirent. Ils sont membres d'organisations, comme des clubs, des partis politiques ou des associations.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux participent de façon ciblée aux réseaux et aux manifestations qui correspondent à leurs intérêts professionnels et personnels et qui leur conviennent. Ils utilisent les réseaux existants pour assurer l'échange d'expériences, se renseigner sur les thématiques actuelles dans la branche et se procurer des informations pertinentes pour l'entreprise. Ils entretiennent les contacts</p>

obtenus dans ce contexte, en tenant compte de l'intérêt de leur entreprise. Ils adoptent une attitude ouverte et active lorsqu'ils accèdent à de nouveaux réseaux. Ils obtiennent des renseignements sur les besoins et les informations des clients, puis les exploitent. Ils utilisent les réseaux sociaux sur Internet. De temps en temps, ils vérifient si la participation à des organisations, associations professionnelles et autres réseaux leur est utile ou leur apporte des avantages, et ils en tirent leurs propres conclusions. Ils consultent le supérieur hiérarchique pour décider du renouvellement éventuel de leur réseau par des sorties et de nouvelles adhésions.

e.2 Prendre et mettre en œuvre des mesures d'acquisition auprès des clients

Les conductrices et conducteurs de travaux sont la carte de visite de l'entreprise lors de sa présence sur les chantiers et la représentent dès le premier contact.

Les conductrices et conducteurs de travaux entretiennent les contacts avec les clients et les commerciaux en s'appuyant sur la stratégie marketing de l'entreprise.

Ils s'informent sur la manière de démarcher les clients conformément à la stratégie d'acquisition de l'entreprise, par exemple avec de la publicité, des sites Internet, des événements, des congrès, des réseaux sociaux ou des contacts personnels.

Ils planifient et préparent les supports de présence publicitaire sur le chantier.

Ils réfléchissent à la manière d'établir le contact avec un client. Pour ce faire, ils consultent le supérieur hiérarchique si nécessaire. Ils réfléchissent au choix des commerciaux et les contactent ensuite.

Ils surveillent l'activité de construction dans la zone de marché (p. ex. projets de construction futurs).

e.3 Calculer les prix et établir les offres pour l'objet proposé

Les conductrices et conducteurs de travaux soutiennent le supérieur hiérarchique, les collaborateurs ou les départements compétents lors du calcul des offres à l'aide de valeurs empiriques et de données issues de modèles numériques (BIM, etc.). Ils établissent des devis en se basant sur le calcul des prix.

Ils tiennent compte du développement durable pour établir une offre. Ils se renseignent pour savoir s'il est pertinent d'utiliser des matériaux multifonctionnels et intelligents (coûts, temps, durabilité, valeur ajoutée pour le client, etc.). Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent au sujet du mandat ou du projet de construction à l'aide de la documentation disponible et des données tirées des entretiens avec les clients. Ils étudient les devis et en contrôlent la faisabilité. Ils identifient, en concertation avec le supérieur hiérarchique, les compétences nécessaires à la définition des prix. Ils s'appuient sur les consignes internes, les règles de conformité et les valeurs tirées de leur expérience, des données issues de modèles numériques (BIM, etc.) et les instructions de leur supérieur hiérarchique pour définir les prix. Ils s'informent sur les projets et des alternatives ainsi que des fournisseurs potentiels et de leurs conditions de livraison. Ils évaluent les opportunités et les risques d'un projet.

Ils préparent les composants et positions pour l'offre avec des outils numériques et d'autres moyens auxiliaires.

Les conductrices et conducteurs de travaux calculent les devis en tenant compte des composantes des coûts. Ils établissent des devis écrits avec un récapitulatif des conditions (délais, conditions de paiement, etc.). Ils établissent le devis conformément aux directives internes et aux principaux éléments de coûts tels que les salaires, les matériaux, l'inventaire, les prestations externes, les mesures spécifiques au chantier, etc. Ils clarifient en interne les autorisations de signature et transmettent l'offre au client dans les délais impartis. Ils répondent aux demandes du client.

Après la réception de l'offre par les clients, les conductrices et conducteurs de travaux vérifient si elle correspond aux souhaits de ces derniers et si elle est correcte et compréhensible. Ils s'informent régulièrement du traitement de l'offre auprès du client.

Ils contrôlent et vérifient la plausibilité des offres basées sur des données issues de modèles numériques (BIM, etc.). Ils évaluent, en concertation avec les collaborateurs correspondants, s'il a été ou s'il serait judicieux d'utiliser de nouveaux matériaux.

Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et connaissent leurs possibilités d'utilisation ainsi que les avantages et les inconvénients pour leur entreprise.

e.4 Analyser les soumissions dans le cadre de projets de construction

Les conductrices et conducteurs de travaux analysent les appels d'offres et évaluent si l'entreprise doit participer ou non.

Ils se renseignent sur le projet en se basant sur la documentation de l'appel d'offre et, le cas échéant, demandent des informations complémentaires auprès des organes compétents.

Ils évaluent les opportunités et les risques du projet proposé. S'ils envisagent de soumettre une offre, ils en discutent avec les supérieurs hiérarchiques et présentent les résultats de leur analyse.

e.7 Mettre en œuvre des activités de marketing conformément aux directives

Les conductrices et conducteurs de travaux mettent en œuvre les activités marketing conformément au concept marketing et aux instructions du supérieur hiérarchique ou du service responsable.

Ils préparent la mise en œuvre des activités marketing (y compris le plan d'évaluation) à l'échelle du chantier, le cas échéant en collaboration avec les services responsables (p. ex. service marketing) et avec les cadres.

Les conductrices et conducteurs de travaux organisent en interne auprès des services responsables l'utilisation des outils (supports publicitaires) et lancent les activités en coopération avec les collaborateurs. Ils assistent la direction de l'entreprise en proposant des idées de marketing. Ils participent aux événements destinés à la clientèle organisés par leur entreprise.

Ils vérifient les activités marketing liées au chantier à l'aide des retours des groupes cibles concernés (clients, fournisseurs) et des retours internes (supérieur hiérarchique, collaborateurs, service marketing, etc.). Ils informent le supérieur hiérarchique, les services responsables et les collaborateurs des conséquences des activités marketing à venir.

10.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Acquisition et activités de marketing est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : entretenir le contact avec les différents groupes d'intérêt	A4 / E1 / E2
CA 2 : planifier et clôturer l'acquisition	E2 / E3 / E4
CA 3 : établir des calculations et devis	E3
CA 4 : planifier et mettre en œuvre les activités de marketing	E2 / E7

10.2.1 Champ d'apprentissage 1 : entretenir le contact avec les différents groupes d'intérêt

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A4.9	entretiennent de bonnes relations avec les fournisseurs. <i>Ils tiennent une liste des fournisseurs et évaluent les fournisseurs en fonction du projet. (K3)</i>
E1.1	utilisent les réseaux dans leur environnement économique et politique pour échanger des expériences. (K3)
E1.2	participent de façon ciblée aux réseaux et aux manifestations pertinents pour la branche, en ligne et hors ligne. (K3)
E1.3	ont une connaissance approfondie des organisations, associations professionnelles, personnes et contacts commerciaux concernés. <i>Ils analysent leurs contacts avec les parties prenantes concernées. (K4)</i> <i>Ils utilisent les réseaux pour identifier à temps les futurs projets de construction. (K3)</i>
E1.5	donnent une impression ouverte, sympathique et sociable aux personnes qu'ils rencontrent. (K2)
E1.6	veillent à faire régulièrement et de manière ciblée du réseautage avec leurs contacts. (K3)
E1.7	respectent la conformité sur les chantiers. <i>Ils se servent des informations sur le respect de la conformité dans leur activité. (K3)</i>
E1.8	vérifient régulièrement si leur participation leur est utile et en tirent leurs propres conclusions. (K4)
E2.8	veillent à une prise de contact avec les clients adaptée aux groupes cibles et aux besoins. <i>Ils analysent leurs groupes d'intérêt. (K4)</i> <i>Ils établissent un contact ciblé avec les clientes et clients liés à un projet. (K3)</i>
E2.9	veillent à une attitude respectueuse et valorisante avec les clients. <i>Ils réfléchissent à leurs relations avec les clients. (K4)</i>
E2.10	entretiennent systématiquement leurs contacts réseau. (K3)

10.2.2 Champ d'apprentissage 2 : planifier et clôturer l'acquisition

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
E2.1	<p>établissent le contact avec les clients et les commerciaux par différents canaux de communication.</p> <p><i>Ils prospectent de manière proactive via différents canaux de distribution. (K3)</i></p> <p><i>Ils utilisent correctement différentes plateformes d'appels d'offres. (K3)</i></p>
E2.4	<p>ont une connaissance approfondie de l'analyse des clients (segments de marché, groupes cibles, profil des clients, etc.).</p> <p><i>Ils effectuent des analyses de clients et de marché. (K4)</i></p>
E2.5	<p>ont une connaissance pratique des techniques de vente et des méthodes de fidélisation de la clientèle. (K3)</p>
E2.7	<p>ont une connaissance de la situation économique de l'entreprise et des principales compétences de l'entreprise.</p> <p><i>Ils établissent des programmes d'occupation en tenant compte des compétences. (K3)</i></p> <p><i>Ils planifient l'utilisation des ressources et en déduisent les capacités disponibles. (K4)</i></p>
E2.11	<p>consultent, si nécessaire, le supérieur hiérarchique en ce qui concerne les stratégies d'acquisition et de marketing. (K3)</p>
E3.8	<p>consultent si nécessaire les clients et le supérieur hiérarchique (C3).</p>
E3.10	<p>s'informent et vérifient l'utilisation des technologies numériques (p. ex. BIM, machines de chantier semi-automatisées, équipements intelligents et cyber-physiques, etc.) dans le secteur de la construction.</p> <p><i>Ils utilisent les technologies numériques pour leurs projets de construction. (K3)</i></p> <p><i>Ils étudient l'utilisation de modèles numériques et l'avantage concurrentiel qui en résulte. (K4)</i></p>
E3.13	<p>vérifient après la remise des offres si elles correspondent aux souhaits des clients, si elles sont correctes et compréhensibles et prennent le cas échéant des mesures correctives.</p> <p><i>Ils appliquent des techniques d'entretien et de questionnement ciblées avec la clientèle. (K3)</i></p> <p><i>Ils établissent avec assurance une offre adaptée aux besoins des clients. (K4)</i></p>
E4.1	<p>analysent les appels d'offres et en déduisent des mesures.</p> <p><i>Ils établissent des analyses des opportunités et des risques des soumissions. (K4)</i></p> <p><i>Ils évaluent les soumissions sur la base des ressources disponibles. (K4)</i></p>
E4.2	<p>ont une connaissance approfondie des procédures de soumission et du droit des marchés publics.</p> <p><i>Ils établissent correctement les offres conformément aux conditions-cadres correspondantes. (K3)</i></p> <p><i>Ils établissent des annexes d'offre complètes pour documenter l'offre. (K3)</i></p>
E4.3	<p>veillent aux projets de construction susceptibles d'intéresser l'entreprise.</p> <p><i>Ils analysent les projets de construction mis au concours et fixent des priorités. (K4)</i></p>

	<i>Ils analysent les compétences et les capacités de leur entreprise. (K4)</i>
E4.4	se concertent si nécessaire avec et les supérieurs hiérarchiques. (K3)
E4.5	examinent les appels d'offres et en déduisent les mesures à prendre.
	<i>Ils déduisent les mesures appropriées de l'analyse des opportunités et des risques. (K4)</i>

10.2.3 Champ d'apprentissage 3 : établir des calculations et devis

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
E3.1	calculent les devis sur la base de valeurs empiriques et des consignes internes. (K4)
E3.2	établissent des devis pour l'objet de l'offre et assistent les services compétents dans l'établissement d'offres sur la base de données de modèles numériques (BIM, etc.).
	<i>Ils calculent leurs prestations à l'aide de modèles numériques. (K3)</i>
E3.3	ont une connaissance approfondie du cahier des charges et des conditions générales, y compris les différentes estimations de coûts.
	<i>Ils établissent des cahiers des charges complets. (K3)</i>
	<i>Ils classent les prestations incluses et exclusives sur la base des cahiers des charges. (K3)</i>
	<i>Ils établissent des offres forfaitaires possibles. (K3)</i>
E3.4	ont une connaissance approfondie de l'élaboration des offres et du recours aux outils numériques et autres moyens auxiliaires.
	<i>Ils vérifient la plausibilité des cahiers des charges. (K3)</i>
E3.5	ont une connaissance approfondie des compétences internes en ce qui concerne la définition des prix et le droit de signature. (K2)
E3.6	ont des connaissances approfondies de la précalculation.
	<i>Ils calculent les positions de prestations à l'aide du schéma de calcul de la SSE. (K3)</i>
	<i>Ils préparent les données de calcul internes à l'entreprise. K3</i>
E3.7	veillent à l'établissement d'offres transparentes, compréhensibles et dans les délais.
	<i>Ils établissent les cahiers des charges selon le CAN. (K3)</i>
	<i>Ils élaborent et documentent les différentes variantes d'exécution. (K5)</i>
E3.9	respectent les règles de conformité. (K3)
E3.11	tiennent compte des exigences et des possibilités d'un mode de construction durable lors de l'établissement des offres.

	<i>Ils évaluent les matériaux et matériaux composites durables. (K4)</i>
E3.12	surveillent l'état d'avancement des offres et prennent des mesures adéquates si les délais ne sont pas respectés.
	<i>Ils gèrent le controlling des offres sous leur propre responsabilité. (K3)</i>
E3.14	évaluent les opportunités et les risques d'un projet de manière réaliste.
	<i>Ils établissent une analyse des opportunités et des risques du projet. (K4)</i>
E3.15	analysent la plausibilité des données tirées des modèles et prennent des mesures correctives le cas échéant.
	<i>Ils vérifient la plausibilité des mesures indiquées. (K4)</i>
E3.16	réfléchissent à l'utilisation de nouveaux matériaux de construction et en déduisent les conséquences en se basant sur les retours des collaborateurs.
	<i>Ils évaluent l'utilisation de nouveaux matériaux de construction. (K4)</i>

10.2.4 Champ d'apprentissage 4 : planifier et mettre en œuvre les activités de marketing

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
E2.2	recourent à des mesures de marketing adéquates pour représenter le chantier à l'extérieur.
	<i>Ils élaborent un concept de marketing pour leur chantier. (K4)</i>
	<i>Ils mettent en œuvre des mesures de marketing internes à l'entreprise. (K3)</i>
E2.3	ont une connaissance approfondie de la stratégie marketing ainsi que des supports publicitaires de l'entreprise. (K2)
E7.1	réalisent les activités de marketing. (K3)
E7.2	assurent la planification des activités de marketing dans leur domaine de travail.
	<i>Ils élaborent un concept marketing pour leur secteur d'activité. (K4)</i>
E7.3	ont une connaissance approfondie de la stratégie ou du concept marketing de l'entreprise y compris des compétences. (K2)
E7.4	ont une connaissance approfondie des outils marketing et publicitaires de l'entreprise liés au chantier. (K2)
E7.5	ont une connaissance approfondie de la planification systématique des activités de marketing.

	<i>Ils établissent des planifications annuelles concernant les activités de marketing pour leur secteur. (K4)</i>
E7.6	s'engagent en faveur d'un comportement orienté client. (K3)
E7.7	veillent à adapter les activités de marketing aux groupes cibles. <i>Ils analysent leur groupe cible. (K4)</i>
	<i>Sur la base de leur analyse, ils déduisent des activités de marketing pour les groupes cibles. (K4)</i>
E7.8	travaillent en coopération étroite avec leurs collaborateurs et leurs supérieurs lors de la réalisation d'activités de marketing propres à l'entreprise. (K3)
E7.9	veillent toujours à mettre à disposition les supports publicitaires nécessaires. <i>Ils évaluent les supports publicitaires adéquats pour leur entreprise. (K4)</i>
E7.10	font preuve d'intérêt pour l'élaboration de leurs propres idées de marketing. (K3)
E7.11	contrôlent la réalisation des activités de marketing spécifiques à leur domaine de travail ainsi que leurs effets et en déduisent des conséquences pour les futures campagnes et initiatives. <i>Ils mettent au point des instruments de mesure pour vérifier l'efficacité des mesures de marketing. (K4)</i>

11 Module 8 : module principal « Management »

11.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles du module « Management »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
e.5	<p>Soutenir et mettre en œuvre des processus stratégiques et d'investissement</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux épaulent leurs supérieurs hiérarchiques dans le développement et l'application des processus stratégiques à l'échelle de l'entreprise. Ils mettent en œuvre les décisions stratégiques et d'investissement prises par la direction de l'entreprise.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent auprès de leurs supérieurs hiérarchiques des processus de développement stratégiques actuels ainsi que de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de la situation politique dans la branche. Ils gardent à l'esprit les valeurs défendues au sein de l'entreprise. Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent des prescriptions en matière d'investissement (responsabilités, compétences, formalités, exigences relatives aux demandes, etc.) en s'appuyant sur des documents ou en s'adressant au supérieur hiérarchique.</p> <p>En tenant compte des informations obtenues, ils soutiennent leurs supérieurs hiérarchiques dans la planification des processus de développement et d'ajustement stratégiques et se concertent au sujet de plans de développement stratégiques. Ils mettent en œuvre le processus de développement et de vérification de la stratégie avec le supérieur hiérarchique. Ils soutiennent l'implémentation de la (nouvelle) stratégie d'entreprise (instruments de surveillance inclus).</p> <p>Les conductrices et conducteurs des travaux élaborent des demandes d'investissement dans le cadre ou en dehors du processus de budgétisation et les transmettent au supérieur hiérarchique. Dans le cadre de leurs compétences, ils procèdent aux investissements nécessaires en toute autonomie ou en concertation avec leur supérieur hiérarchique. Ils appliquent les décisions d'investissement.</p> <p>Ils aident le supérieur hiérarchique et les services compétents à vérifier les progrès de la mise en œuvre des décisions stratégiques et d'investissement.</p>
e.6	<p>Identifier et introduire les nouvelles tendances du marché</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux identifient les tendances et évolutions émergentes dans leur domaine et transmettent des propositions de mise en œuvre d'innovations à leur supérieur hiérarchique pour évaluation.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent sur les innovations et les tendances dans leur environnement de travail (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.), lors de séminaires et de rencontres, dans les médias spécialisés ainsi que sur les salons spécialisés.</p> <p>Ils interrogent l'application pratique (matériel, personnel) des innovations dans leur entreprise ou leur domaine d'activité.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux introduisent auprès de leur supérieur hiérarchique les tendances du marché et les évolutions qu'ils estiment pertinentes pour l'entreprise. Ils présentent la mise en œuvre (et les variantes éventuelles) ainsi que la faisabilité des tendances du marché et des innovations au sein de l'entreprise, en s'appuyant sur des exemples pratiques.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux vérifient plusieurs variantes de mise en œuvre et les récapitulent à titre de proposition à l'attention de leur supérieur hiérarchique.</p>

11.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Management est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : préparer et mettre en œuvre les décisions stratégiques et financières	E5
CA 2 : rechercher des informations sur l'évolution du marché et de la branche	E5 / E6
CA 3 : apporter des innovations	E6

11.2.1 Champ d'apprentissage 1: préparer et mettre en œuvre les décisions stratégiques et financières

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
E5.1	<p>épaule le supérieur hiérarchique dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.</p> <p><i>Ils participent au processus d'élaboration de la stratégie. (K3)</i></p> <p><i>Ils développent en équipe les objectifs de l'entreprise. (K5)</i></p> <p><i>Ils développent des objectifs sur la base de la stratégie de l'entreprise. (K5)</i></p>
E5.2	<p>définissent les besoins en investissements conformément aux prescriptions de leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p><i>Ils planifient de manière correcte l'inventaire de remplacement. (K3)</i></p> <p><i>Ils établissent des comptes d'investissement complets. (K3)</i></p> <p><i>Ils effectuent des calculs du seuil de rentabilité pour les décisions d'inventaire. (K3)</i></p>
E5.3	<p>réalisent les décisions d'investissement dans le cadre de leurs compétences.</p> <p><i>Ils demandent les devis nécessaires aux fournisseurs. (K2)</i></p> <p><i>Ils élaborent des bases décisionnelles pour les investissements. (K3)</i></p>
E5.5	<p>ont une connaissance approfondie du matériel et de l'infrastructure de l'entreprise.</p> <p><i>Ils tiennent soigneusement un inventaire. (K3)</i></p> <p><i>Ils appliquent systématiquement la politique d'amortissement. (K3)</i></p>
E5.6	<p>ont une connaissance pratique du calcul d'investissement. (K3)</p>

E5.7	ont une connaissance pratique de la situation et des possibilités financières de l'entreprise.
	<i>Ils calculent et vérifient correctement les principaux indicateurs financiers. (K4)</i>
	<i>Ils se procurent des offres sur différents modèles de financement. (K3)</i>
	<i>Ils effectuent des calculs de capitalisation consciencieux. (K3)</i>
E5.8	ont une connaissance pratique des processus et prescriptions de l'entreprise en matière d'investissement. (K3)
E5.10	s'engagent pour une réflexion et un travail conformes à la stratégie.
	<i>Ils déduisent des objectifs et de la stratégie un besoin d'investissement judicieux. (K5)</i>
E5.11	tiennent compte, dans leurs décisions d'investissement, des aspects environnementaux tels que l'efficacité énergétique et l'efficacité des ressources et les coûts du cycle de vie.
	<i>Ils effectuent des calculs de durabilité efficaces. (K4)</i>
E5.12	se concertent avec leurs supérieurs pour les demandes d'investissements.
	<i>Ils établissent correctement les demandes d'investissement. (K3)</i>
E5.13	surveillent le fonctionnement et les besoins de renouvellement des machines pour en déduire les décisions d'investissement.
	<i>Ils évaluent les centres de coûts et en déduisent des mesures. (K4)</i>
E5.14	analysent les processus budgétaires et en déduisent des mesures pour formuler des demandes d'investissements. (K4)
E5.15	contrôlent l'accomplissement des objectifs visés et les conditions-cadres qui résultent des investissements réalisés et prennent le cas échéant des mesures correctives.
	<i>Ils comparent consciencieusement les investissements réalisés. (K4)</i>
E5.16	contrôlent les progrès de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et en déduisent les mesures correspondantes. (K4)

11.2.2 Champ d'apprentissage 2 : rechercher des informations sur l'évolution du marché et de la branche

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
E5.4	ont une connaissance approfondie de la situation de l'entreprise, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de l'évolution de la branche. <i>Ils procèdent à une analyse de marché. (K5)</i>
E5.9	s'intéressent à la situation économique, aux tendances du marché, à l'environnement concurrentiel et à la situation politique. <i>Ils tirent des analyses de marché des conclusions pour leur entreprise. (K5)</i>
E6.1	identifient les tendances et évolutions du marché dans leur domaine de travail. (K4)
E6.3	ont une connaissance approfondie des développements du marché et des nouveautés. <i>Ils se rendent régulièrement dans des salons et lisent de la littérature spécialisée. (K2)</i>
E6.5	ont une connaissance approfondie de l'évaluation et de l'estimation des tendances du marché et des nouveautés pour leur propre domaine de travail. (K4)
E6.6	sont ouverts aux nouveautés. <i>Ils observent et évaluent les innovations dans la construction dans une perspective d'avenir. (K5)</i>
E6.7	surveillent les tendances durables du marché. (K4)

11.2.3 Champ d'apprentissage 3 : apporter des innovations

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
E6.2	évaluent l'introduction d'innovations et de nouveautés dans leur domaine de travail. (K4)
E6.4	ont une connaissance approfondie des évolutions et des nouvelles technologies dans les domaines de la construction recyclable, des matières premières renouvelables et des matières premières secondaires. <i>Ils élaborent des documentations sur l'introduction de matériaux recyclables et de méthodes de construction dans leur domaine. (K4)</i>
E6.8	consultent leurs supérieurs hiérarchiques pour les propositions de mises en œuvre des innovations. <i>Ils élaborent différentes variantes concernant le déroulement des travaux et les matériaux de construction possibles. (K4)</i>
E6.9	présentent la mise en œuvre des tendances du marché et des innovations en s'appuyant sur des exemples pratiques pour en faciliter l'évaluation. (K4)

E6.10	veillent systématiquement à assurer les échanges sur les nouveautés et les tendances au sein de l'entreprise. <i>Ils tiennent à jour une gestion des connaissances interne à l'entreprise. (K4)</i>
E6.11	évaluent les possibilités d'intégration des innovations dans leur entreprise ou leur domaine de spécialité et prennent leurs décisions sur la base de ces résultats. <i>Ils analysent les variantes du déroulement des travaux et de l'utilisation des matériaux de construction et de l'inventaire pour leurs projets. (K5)</i>
E6.12	vérifient plusieurs variantes d'innovations et en déduisent des mesures pour l'information de leur supérieur hiérarchique. (K4)

12 Module 9 : module principal « Gestion de soi »

12.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles du module « Gestion de soi »

Compétence opérationnelle	Situation de travail
a.1	<p>Établir le programme de construction et des concepts d'exécution pour les projets de construction confiés</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux élaborent les programmes de construction (y compris les concepts d'exécution et les processus de travail) pour les projets de construction qui leur sont confiés, le cas échéant en recourant à des modèles numériques (BIM, etc.). Ils prennent des décisions concernant le système et la procédure afin de garantir un déroulement optimal des travaux. Ils conseillent toutes les personnes impliquées dans le processus de planification et de construction sur les modèles numériques. Les conductrices et conducteurs de travaux s'informent des conditions-cadres du mandat, des caractéristiques concrètes du lieu (géographiques, géologiques, etc.), du cahier des charges et des ressources (internes) existantes. Ils clarifient les dispositions du contrat d'entreprise sur la base des plans et documents de construction. Sur la base de ces informations, ils examinent la fiabilité et la faisabilité d'éventuelles variantes ainsi que les mesures spécifiques au chantier (sécurité au travail et protection de l'environnement).</p> <p>En collaboration avec leurs cadres et si nécessaire en utilisant des modèles numériques (BIM, etc.), ils établissent, le cas échéant, des concepts d'exécution, des listes de processus, des processus de travail (programmes de construction) et planifient en détail les éventuelles variantes. Ils identifient les ressources nécessaires et déterminent des ressources internes et éventuellement externes, puis planifient leur utilisation. En collaboration avec le supérieur hiérarchique et les cadres, ils définissent les grandes lignes selon lesquelles la délimitation régulière doit être effectuée. Ils développent d'autres méthodes et variantes. Ils calculent les coûts et conseillent les planificateurs et les maîtres d'ouvrage en ce qui concerne les mesures d'optimisation. Dans le cadre d'une planification à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.), ils établissent les délais et tiennent également compte sur le long terme de la durabilité et de l'économie d'un projet de construction.</p> <p>Ils discutent des tâches plus complexes et des écarts au concept avec leur supérieur hiérarchique ou les services internes et leur trouvent une solution (p. ex. en cas de retards de planification et de livraison). Ils planifient la mise en œuvre de la solution au problème, en informent leurs collaborateurs et supérieurs hiérarchiques et attribuent aux collaborateurs les tâches correspondantes. Ils contrôlent la mise en œuvre de la solution au problème et recueillent les feedback de leurs collaborateurs et de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils évaluent la solution et en tirent des conclusions pour les futurs problèmes liés à la mise en œuvre de concepts d'exécution dans les projets de construction confiés.</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux contrôlent le processus de planification à l'aide des outils correspondants sur une base analogique ou numérique. Ils pensent et agissent toujours dans l'esprit d'entreprise et introduisent au besoin les adaptations nécessaires des processus.</p>
f.1	<p>Utiliser et développer des méthodes de travail spécifiques à la fonction</p> <p>Les conductrices et conducteurs de travaux utilisent les techniques de travail (notamment pour la conception, le conseil et la planification) dans leur travail quotidien.</p> <p>Ils se renseignent sur les outils appropriés pour les aider à appliquer leurs techniques de travail spécifiques. Dans leur travail quotidien, ils utilisent avec rigueur différentes méthodes et techniques.</p> <p>Ils demandent activement des retours aux supérieurs hiérarchiques sur leur technique de travail et mettent en œuvre les améliorations suggérées.</p>

f.2 Approfondir en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les transmettre au sein des projets de construction confiés

Les conductrices et conducteurs de travaux développent leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles selon l'état actuel de la technique.

Ils évaluent leur propre besoin de développement. Ils s'informent des offres de formation continue sur le plan personnel, social, managérial et professionnel, et ils recueillent les propositions du supérieur hiérarchique.

Ils planifient leurs mesures de formation continue et d'évolution en accord avec le supérieur hiérarchique et l'entreprise.

Les conductrices et conducteurs de travaux participent à la mise en œuvre des mesures de développement et de formation continue et transposent sur leurs chantiers le savoir acquis. Ils transmettent leurs connaissances aux collaborateurs et aux collègues afin qu'ils puissent en profiter.

Ils étudient l'utilité d'une mesure d'évolution pour eux et leurs chantiers et partagent leurs conclusions avec le supérieur hiérarchique.

f.3 Gérer les changements et les nouveautés et les appliquer au quotidien

Les conductrices et conducteurs de travaux abordent les changements et les nouveautés avec flexibilité et ouverture, et les intègrent à leur travail quotidien. Ils testent les modifications et les nouveautés sur leurs chantiers pour se les approprier.

Via les médias, les manifestations spécialisées, les soirées de contremaîtres, les journaux d'entreprise, etc., les conductrices et conducteurs de travaux s'informent régulièrement des changements et nouveautés techniques, juridiques et économiques. Ils recueillent les propositions des collaborateurs au sujet des changements et nouveautés susceptibles de les intéresser et les échangent entre eux. Ils recherchent également eux-mêmes les nouveautés et formulent des propositions correspondantes à leur supérieur hiérarchique. Ils assurent les échanges avec les interfaces, comme les services administratifs.

Après concertation avec leur supérieur hiérarchique, ils décident si des modifications et des nouveautés doivent être mises en place et le cas échéant sur quels chantiers. Si besoin, ils consultent le supérieur hiérarchique. Ils prévoient du temps pour tester et mettre en œuvre des changements ou des nouveautés sur le chantier et préparent la communication des collaborateurs.

Ils annoncent aux collaborateurs les changements et les nouveautés de façon transparente, expliquent leur contenu, et les mettent en place progressivement sur le chantier de manière à ce qu'ils soient compréhensibles. Ils agissent de façon exemplaire pour tout ce qui a trait à la nouveauté.

Ils contrôlent la mise en œuvre des changements et des nouveautés sur les chantiers. Ils évaluent les résultats et les nouveautés mises en place en incluant les retours des cadres. Ils en tirent des conclusions pour le travail réalisé sur les chantiers.

f.4 Garantir les performances personnelles

Les conductrices et conducteurs de travaux organisent leur travail quotidien de manière proactive et sont capables de gérer la charge psychique et physique.

Ils clarifient régulièrement leur gestion du temps et planifient leurs tâches dans un cadre temporel réaliste.

Ils identifient d'eux-mêmes les signes précoces de surmenage, de surmenage et de fatigue.

Ils vérifient régulièrement s'ils ont géré correctement leur emploi du temps et délèguent des tâches à leurs cadres en cas de surcharge de travail, surmenage ou manque de temps.).

Ils analysent régulièrement leur comportement et leur planification du travail.

12.2 Vue d'ensemble de tous les champs d'apprentissage

Le module Gestion de soi est divisé en champs d'apprentissage thématiques suivants :

Champs d'apprentissage	Référence aux CO
CA 1 : appliquer les méthodes d'apprentissage et de travail	A1 / F1
CA 2 : développer ses compétences	F2
CA 3 : mettre en œuvre les changements	F2 / F3
CA 4 : gérer les ressources personnelles	F4

12.2.1 Champ d'apprentissage 1 : appliquer les méthodes d'apprentissage et de travail

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
A1.7	ont une connaissance approfondie de l'analyse systématique et de la résolution des problèmes (techniques de solution de problèmes). <i>Ils mettent en œuvre systématiquement un processus standardisé de résolution des problèmes. (K3)</i>
A1.15	réalisent avec flexibilité des solutions à court terme. (K3)
A1.17	veillent à une communication claire et ciblée lors des processus de résolution des problèmes. <i>Ils rappellent les faits conformément aux prescriptions normatives. (K3)</i>
F1.1	utilisent des techniques, méthodes et instruments appropriés dans leur travail quotidien. <i>Ils traitent des modèles BIM. (K4)</i> <i>Ils simulent le déroulement des travaux sur un modèle adapté à la situation. (K4)</i> <i>Ils réalisent des calculs à partir du modèle BIM. (K3)</i>
F1.2	ont une connaissance approfondie des différentes techniques, méthodes et instruments de travail. <i>Ils utilisent des modèles BIM. (K3)</i>
F1.3	veillent à toujours employer une méthode de travail efficace et efficace. <i>Ils structurent leur journée de travail de manière proactive. (K4)</i>
F1.4	analysent régulièrement leur technique de travail de façon critique et en tirent les conséquences. (K5)

12.2.2 Champ d'apprentissage 2 : développer ses compétences

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
F2.1	mettent en pratique avec esprit de suite les étapes de développement techniques, personnelles et sociales. (K3)
F2.2	transposent systématiquement sur leurs chantiers le savoir acquis. (K3)
F2.3	ont une connaissance approfondie du domaine des instruments permettant de dresser un bilan. (K3)
F2.4	ont une connaissance approfondie du domaine de la formulation des objectifs. <i>Ils définissent des objectifs pour le développement de leurs propres compétences. (K3)</i>
F2.6	sont conscients des effets à moyen et à long terme des mesures de formation. (K2)
F2.7	s'intéressent aux processus d'amélioration continue. <i>Ils mettent systématiquement en œuvre la roue de Deming (plan-do-check-act). (K3)</i>
F2.8	évaluent de manière réaliste leurs propres points forts et points faibles et en déduisent des mesures adéquates. <i>Ils élaborent des plans de développement pour leur propre formation continue. (K4)</i>
F2.9	contrôlent l'utilité pour l'entreprise et pour leur personne des mesures de développement et en déduisent des conséquences en concertation avec le supérieur hiérarchique. <i>Ils vérifient l'efficacité des formations. (K4)</i>

12.2.3 Champ d'apprentissage 3 : mettre en œuvre les changements

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
F2.5	ont une connaissance pratique de la gestion du changement. (K3)
F3.1	font preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse face aux changements et nouveautés. (K3)

F3.2	introduisent, après les avoir testés, les changements et nouveautés sur leurs chantiers. <i>Ils développent et dirigent des formations internes sous leur propre responsabilité. (K4)</i>
F3.3	informent régulièrement les cadres sur les changements constatés et les nouveautés. <i>Ils participent activement aux rapports des conducteurs de travaux et des contremaîtres. (K3)</i>
F3.4	ont une connaissance approfondie des changements et développements touchant le secteur de la construction. <i>Ils assurent pour eux-même une gestion des connaissances actuelle. (K4)</i>
F3.5	ont une connaissance approfondie de l'organisation des processus de changement. <i>Ils pilotent activement les processus de changement. (K3)</i>
F3.6	ont une connaissance approfondie de techniques de communication et d'argumentation convaincantes. (K3)
F3.7	acceptent, de façon ouverte, les propositions et demandes des collaborateurs. <i>Ils développent un système de propositions au sein de l'entreprise pour tous les collaborateurs. (K4)</i>
F3.8	consultent leur supérieur hiérarchique, les cadres ainsi que les interfaces internes et externes. (K3)
F3.9	analysent régulièrement l'avancement des changements et nouveautés décidés pour les chantiers et prennent le cas échéant des mesures. (K4)

12.2.4 Champ d'apprentissage 4 : gérer les ressources personnelles

Les critères de performance suivants ont été attribués à ce champ d'apprentissage pour l'organisation du cours. Remarque : les critères de performance tirés du profil de qualification sont surlignés en gris. Les éventuelles concrétisations sous forme d'objectifs de performance sont en italique sur fond blanc. Les niveaux taxonomiques ont été indiqués, le cas échéant, dans les objectifs de performance concrétisés. Pour les critères de performance sans concrétisation, le niveau taxonomique a été complété dans le critère de performance.

Tous les critères de performance du champ d'apprentissage avec les concrétisations possibles

Les conductrices et conducteurs de travaux...	
F4.1	gèrent leurs propres ressources de manière efficace et en connaissance de cause. <i>Ils gèrent leur temps de manière efficace et performante. (K3)</i>
F4.2	ont une connaissance approfondie de la planification et de la gestion du temps. <i>Ils appliquent des méthodes ciblées pour la gestion de leur temps. (K3)</i>
F4.3	ont une connaissance approfondie de la gestion du stress. <i>Ils identifient à temps les symptômes de stress chez eux-mêmes. (K2)</i>
F4.4	ont une connaissance approfondie de l'identification de signes de fatigue, de surcharge et de surmenage. <i>Ils appliquent systématiquement des méthodes pour renforcer leur propre résilience. (K3)</i>

F4.5	<p>sont attentifs aux signes de surcharge, de surmenage ou de fatigue.</p> <p><i>Ils mettent en œuvre des mesures de prévention du burnout. (K4)</i></p>
F4.6	<p>analysent leur équilibre énergétique et leur planification du travail, se fixent des limites ou en parlent à leur supérieur hiérarchique suffisamment tôt.</p> <p><i>Ils documentent leur charge de travail de manière compréhensible vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques. (K2)</i></p>

13 Annexe

Chaque objectif de performance est évalué à l'aide d'un niveau taxonomique (niveaux C1 à C6). Le niveau taxonomique selon Bloom exprime la complexité de l'objectif de performance. Concrètement, ils signifient :

Niveaux	Terme	Description
K 1	Savoir	Les conductrices et conducteurs de travaux restituent des connaissances acquises et s'y réfèrent dans des situations similaires.
K 2	Comprendre	Les conductrices et conducteurs de travaux expliquent ou décrivent les connaissances acquises avec leurs propres mots.
K 3	Application	Les conductrices et conducteurs de travaux appliquent les technologies/aptitudes acquises dans différentes situations.
K 4	Analyse	Les conductrices et conducteurs de travaux analysent une situation complexe, c'est-à-dire qu'ils la décomposent en éléments distincts, identifient les relations entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.
K 5	Synthèse	Les conductrices et conducteurs de travaux combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
K 6	Évaluer	Les conductrices et conducteurs de travaux évaluent une situation plus ou moins complexe sur la base de certains critères.

Selon le modèle du SEFRI